

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



L'avant-garde de l'AFD

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE (AFD) a toujours été un but pour les forestiers. L'ennui c'est que le concept de l'AFD a évolué. Jadis, les forestiers apprenaient surtout ce qu'était le rendement soutenu de bois—comment le calculer, le mesurer et l'obtenir dans la forêt. De nos jours, la profession a beaucoup plus de préoccupations: la conservation de la biodiversité, la participation des communautés, et un marché en rapide évolution, pour n'en citer que quelques-unes. Dans les pays tropicaux, la profession forestière est assaillie de problèmes allant du prélèvement illégal et de contestations sur la jouissance des terres, à la haute rentabilité d'autres utilisations des terres et la concurrence sur les marchés internationaux du bois.

Compte tenu de l'évolution des enjeux de l'AFD dans les tropiques, les traités internationaux élaborés pour y faire face doivent évoluer eux aussi. Le premier Accord international des bois tropicaux (AIBT) a été conclu en 1983, le deuxième en 1994. Et voici qu'un troisième a été approuvé. Ce nouvel AIBT, qui a été adopté à l'issue de séances houleuses le dernier jour de la quatrième partie des négociations en janvier 2006, doit entrer en vigueur en 2008.

Le nouvel accord se place à l'avant-garde des efforts internationaux destinés à promouvoir l'AFD et un commerce durable des



A l'intérieur ▶ le nouvel AIBT ▶ la loi forestière au Brésil ▶ Tapajós ▶ amélioration du teck ▶ et plus ...

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Conclusion d'un nouveau traité sur les forêts	3
Ce que pensent les négociateurs	4
Une nouvelle loi forestière au Brésil	7
L'exploitation forestière de Tapajós	8
Les habitants de Tapajós	10
Approvisionner la France en valeur ajoutée	12
Le jeu de chiffres au Gabon	15
Le teck s'améliore-t-il?	17

Rubriques

Projets récemment financés par l'OIBT	20
Rapport de bourse	22
Conférences	24
Récents éditions	25
Quoi de neuf sous les tropiques?	27
Courrier des lecteurs	28
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Lecture Hana Rubin
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 13.900 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est aussi disponible en ligne sur le site www.itto.or.jp

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture Fourmis coupeuses de feuilles (*Attini* spp.) au travail dans la forêt pluviale du Honduras. Photo: Konrad Wothe/APL

bois, ont indiqué trois négociateurs qui étaient disposés à présenter leurs vues par écrit (page 4). L'AFT de 1994 contenait 13 objectifs; le nouvel accord a deux objectifs principaux (décrits à la page 3) et 19 objectifs spécifiques qui élargissent la portée des travaux de l'OIBT. Améliorer la capacité des membres de faire respecter les lois forestières et de renforcer la gouvernance, lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de bois tropicaux qu'elle alimente, seront désormais une tâche explicite de l'Organisation devant contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Le mandat donné à l'Organisation lui prescrira clairement aussi qu'elle doit encourager ses membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales tributaires des forêts dans la réalisation de l'AFD et de mettre au point des stratégies pour accroître la capacité de ces communautés d'entreprendre la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois. Dans le même temps, l'OIBT poursuivra les travaux qu'elle a entrepris non seulement pour faciliter l'accès aux technologies liées aux industries forestières tropicales, et leur transfert, mais aussi pour stimuler la transformation plus poussée des bois tropicaux issus de sources durables.

L'élaboration de politiques forestières au niveau international court beaucoup de risques, mais le plus grand de tous est probablement de voir que les politiques ainsi élaborées ne sont jamais mises en oeuvre. Ce risque est souvent attribuable à l'énorme fossé qui sépare l'idéal international et la réalité sur le terrain, sans compter que de nombreux pays manquent simplement de moyens pour appliquer les politiques. Pour être utile, une organisation internationale telle que l'OIBT doit pouvoir fournir à ses membres les ressources leur permettant de mettre en train le processus de mise en oeuvre des politiques. Depuis 1986, lorsqu'elle a commencé à fonctionner, l'Organisation a engagé environ 280 millions de dollars des Etats-Unis en subventions pour atteindre ses objectifs dans les pays membres, et l'OIBT se place indubitablement parmi les plus généreuses de toutes les organisations internationales s'occupant des forêts tropicales. C'est une caractéristique que Katsuhiko Kotari, un des fondateurs de l'OIBT, admire en particulier (page 32)—la capacité de mettre les politiques en pratique. Et pourtant, réparti entre 33 membres producteurs sur près de 20 ans, le pouvoir d'une somme d'argent de cet ordre de conduire au changement est limité; certes, elle est utile, mais elle est loin de ce qui est nécessaire pour mettre le domaine forestier tropical sous aménagement

durable et pour optimiser la contribution des industries forestières tropicales au développement durable. Aux termes du nouvel accord, un sous-compte pour des programmes thématiques a été constitué afin de permettre aux donateurs d'y contribuer plus facilement. Qui vivra verra l'effet que ce changement aura sur la disponibilité de fonds destinés à la mise en oeuvre des initiatives de l'Organisation dans des pays membres.

Ailleurs dans cette édition, nous mettons l'accent sur une nouvelle loi brésilienne qui mènera à l'octroi des premières concessions de bois du pays (page 7). Les concessions ne seront adjudgées que si les soumissionnaires—entreprises, communautés et organisations non gouvernementales—peuvent justifier d'un haut niveau de gestion et de la génération d'avantages sociaux. Deux articles sur la forêt nationale de Tapajós, où la récolte du bois a été effectuée avec l'assistance d'un projet de l'OIBT, explorent les retombées sur le terrain d'un régime prototype d'AFD, tant du point de vue social que sur l'environnement, et donnent une idée de ce que pourrait entraîner l'adoption généralisée d'un régime de concession transparent.

Un autre article examine la situation des travaux d'amélioration du teck dans les pays où cette essence pousse naturellement, et constate qu'il y a encore beaucoup à faire avant de disposer de matériel génétique de qualité supérieure pour le secteur grandissant des plantations de teck. Un autre article jette un coup d'oeil sur le commerce des bois tropicaux en France et formule, à l'intention des producteurs de bois tropicaux et de l'OIBT, des recommandations sur les mesures à prendre pour accroître ce commerce, et un autre encore porte sur les efforts du Gabon pour instituer un système fiable de collecte des statistiques relatives au secteur du bois.

Cette édition d'AFT, qui aurait dû paraître fin 2005, a été retardée par un certain nombre de facteurs; je m'en excuse. La prochaine édition—un rapport spécial sur la situation de l'aménagement des forêts dans les tropiques—suivra très rapidement. Elle montrera que de grands progrès ont été réalisés en matière de mise en oeuvre de l'AFD dans les pays tropicaux, en dépit des problèmes que connaît ce secteur. Il n'en reste pas moins qu'une petite fraction seulement du domaine forestier tropical est sous AFD; l'OIBT et les autres promoteurs internationaux et nationaux de l'AFD devront sans nul doute être aussi industriels que des fourmis pendant de nombreuses années.

Alastair Sarre

Conclusion d'un nouveau traité sur les forêts

Quelques éléments ont été ajoutés à l'accord qui régit le fonctionnement de l'OIBT

UN NOUVEAU traité a été conclu. Il renforcera, d'une part les travaux destinés à mettre les forêts tropicales sous aménagement durable et, d'autre part, le rôle du commerce des bois tropicaux dans le développement durable.

L'OIBT, créée en 1983, vise à conserver les forêts tropicales et à contribuer au développement économique des pays. Son fonctionnement est régi par l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT), qui est périodiquement renégocié du fait qu'il spécifie la date à laquelle il expire et afin de tenir compte de l'évolution des politiques mondiales en matière de forêts et de commerce mondial du bois.

Plus de 180 négociateurs représentant des gouvernements et des organisations internationales se sont réunis pendant deux semaines en janvier 2006 pour parachever l'accord. Celui-ci apporte plusieurs changements qui permettront sans doute d'apporter d'importantes améliorations aux travaux de l'Organisation.

La philosophie de l'Organisation, qui a toujours été de promouvoir l'exploitation durable des forêts tropicales dans l'intérêt du développement économique, est énoncée de manière explicite dans le nouvel accord. Ses deux objectifs principaux sont:

"favoriser l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux à partir de forêts gérées et exploitées de manière durable, et favoriser la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois d'œuvre ..."

S'agissant du premier objectif, l'Organisation devra, entre autres, chercher à renforcer la compétitivité des produits ligneux face à d'autres matériaux, stimuler la commercialisation des bois tropicaux issus de sources sous gestion durable et de récoltes opérées dans la légalité, et assurer l'échange d'informations sur la certification et d'autres aspects du marché international du bois.

Quant au second objectif, l'Organisation aidera les pays à mieux faire appliquer les lois forestières et à améliorer la gouvernance, à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et au commerce de bois tropicaux qu'elle alimente ainsi qu'à entreprendre l'aménagement et la restauration durables des forêts. Elle oeuvrera également au renforcement des capacités des pays de rassembler et communiquer des données sur le commerce des bois tropicaux et la gestion des forêts tropicales.

L'Accord reconnaît le rôle que l'OIBT joue pour aider au développement durable des pays et atténuer la pauvreté, et pour encourager les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts à instaurer la gestion forestière durable.

La plupart des travaux de l'OIBT sont financés par des apports volontaires qui, jusqu'à présent, émanaient pour l'essentiel des gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis. Dans le souci d'accroître ces contributions, le nouvel accord instaure un sous-compte destiné à des sous-programmes thématiques; certains bailleurs sont d'avis qu'il sera ainsi possible d'augmenter considérablement les fonds octroyés à des domaines d'intervention particuliers. Des modifications ont également été apportées au calcul des quotes-parts, et certaines activités comme la production d'*Actualités des Forêts Tropicales* et le Service d'information sur le marché, actuellement financées dans le cadre de projets, ainsi que d'autres activités concernant les communications et la vulgarisation, seront désormais financées à 80% par les pays membres consommateurs et à 20% par les pays membres producteurs à hauteur du tiers du budget administratif général.

Le Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral Filho, a déclaré que le nouvel accord permettra à l'OIBT de capitaliser ses acquis en matière de développement durable.



Les négociateurs au travail: Ahasan Attah (au centre), Jürgen Blaser (deuxième à gauche) et des représentants du personnel de la CNUCED mettent les dernières retouches au texte de l'accord pendant une réunion informelle. Photo: © M. Goldstick/BNT

"Les populations ne souhaitent ni la pauvreté ni la dégradation de l'environnement", a-t-il dit; "l'OIBT est persuadée que les forêts tropicales naturelles peuvent être à la fois conservées pour les générations futures et exploitées dans un but économique permettant d'atténuer la pauvreté et de contribuer au développement économique. Ce nouvel accord articule cette conviction et vient l'étayer concrètement par des mécanismes de financement novateurs."

Dr Sobral a fait observer que beaucoup de gens pensent que la conservation des forêts tropicales et le développement du commerce des bois tropicaux s'excluent mutuellement.

"Bien au contraire, l'une est indispensable à l'autre", a-t-il expliqué. "Sans conservation, il n'y aura pas de commerce à long terme; et sans commerce, les forêts seront défrichées pour faire place à l'agriculture car, quoi qu'il arrive, les populations des pays tropicaux continueront d'aspirer au développement économique."

"Le rôle de l'OIBT a été, et continuera d'être, celui d'aider les gouvernements, les entreprises et les collectivités à améliorer la gestion de leurs forêts et à commercialiser leurs produits."

Le service indépendant d'information sur l'environnement *Bulletin des Négociations de la Terre* (BNT) a couvert les négociations du début à la fin et s'est montré optimiste face à leur conclusion.

"Il est indiscutable que le nouvel AIBT voit le jour à l'heure où la coopération internationale en matière forestière a besoin d'une impulsion nouvelle et d'un regain d'énergie", a-t-il mentionné.

Selon le BNT, de nombreux groupes écologistes militants ne sont peut-être pas disposés à accorder une légitimité à une organisation dont les objectifs premiers consistent à promouvoir l'expansion du commerce international des bois tropicaux.

"Pourtant, vu que l'OIBT poursuit sa route et que ce nouvel accord offre à ses travaux de plus grandes possibilités, cette organisation internationale pourrait bien devenir l'une des plus efficaces dans la poursuite des objectifs de lutte contre le déboisement dans le monde tropical et d'amélioration du bien-être des populations et des communautés tributaires des forêts tropicales."

L'AIBT 2006 entrera en vigueur en 2008 pour une durée de dix ans et pourra être prorogé pour une période maximale de huit ans. L'OIBT continuera de fonctionner selon l'AIBT de 1994 jusqu'à ce que le nouvel accord soit ratifié.

Voir le rapport détaillé des négociations sur le site <http://www.iisd.ca/forestry/itto/itta4/>

AFT a demandé aux principaux négociateurs de l'AIBT de 2006 de présenter leurs points de vue au sujet du nouvel accord

Daniel Birchmeier **Délégation suisse**

1) *L'accord en vigueur actuellement vient à expiration à la fin de l'année. Qu'est-ce qui a motivé votre gouvernement à le renégocier?*

Plusieurs raisons:

- l'importance de l'AIBT: c'est le seul accord international ayant un certain caractère obligatoire qui concerne directement les forêts tropicales et les produits forestiers;
- les expériences positives des travaux en cours;
- l'efficacité des travaux de l'Organisation;
- un bon mélange de travaux relatifs aux politiques forestières et aux projets;
- le dialogue constructif au sujet des politiques et le partage des connaissances concernant toutes les questions majeures relatives aux bois tropicaux et à la gestion de la base de ressources.

2) *Quelles sont, à votre avis, les caractéristiques du nouvel accord?*

Le nouvel accord tient compte de questions émergentes, reflétant les expériences et les travaux effectués par l'Organisation dans le passé, notamment ces dernières années. En même temps, il se tourne suffisamment vers l'avenir pour faire face à de futurs défis.

3) *Qu'est-ce qui a changé?*

La portée s'est étendue dans de nouveaux domaines, tels que le commerce des produits forestiers non ligneux et les considérations relatives à l'évaluation et au négoce des services rendus par les forêts tropicales, mais en ce qui concerne également l'exploitation forestière illégale et le commerce qui en dépend. L'OIBT peut désormais jouer un rôle bien plus important en tant que tribune pour l'échange d'expériences, et en faire bénéficier d'autres processus en cours.

4) *Pouvez-vous mettre l'accent sur ce que vous considérez comme les principales améliorations apportées dans le nouvel accord?*

Le nouvel accord présente une structure potentiellement plus attrayante—avec la mise en place de programmes thématiques—pour permettre à un plus large groupe de donateurs de contribuer financièrement à la réalisation des objectifs. Il prévoit également certaines réformes du calcul des quotes-parts, qui à la longue élargira et rendra plus prévisible le soutien financier apporté à l'Organisation, en renforçant notamment sa capacité d'étayer les activités opérationnelles périodiques d'importance fondamentale pour l'Organisation. Une plus longue durée de l'accord (période initiale de dix ans, avec possibilité d'un maximum de 18 ans) aidera l'Organisation à se focaliser sur la réalisation de ses objectifs. Enfin, le texte de l'accord est mieux structuré que celui de l'AIBT de 1994, contenant moins de détails mais plus de clarté.

5) *A votre avis, quels seront, le cas échéant, les effets des changements sur le fonctionnement de l'Organisation et l'exécution de son mandat?*

C'est difficile à dire à ce stade. Les conséquences possibles comprennent, entre autres:

- moins de micro-gestion par le Conseil et davantage de



Photo: © M. Goldstick/ENB

responsabilités pour le Directeur exécutif et le secrétariat pour la réalisation des objectifs de l'accord;

- plus de responsabilités pour le Directeur exécutif dans la gestion financière de l'Organisation, y compris mobiliser des fonds et obtenir une plus forte participation de donateurs additionnels;

- l'Organisation aura davantage de souplesse pour traiter de nouveaux problèmes concernant l'aménagement des forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux et pour étudier des mesures innovatrices permettant d'assurer la gestion durable de la base de ressources des bois tropicaux; et

- la consolidation, voire l'élargissement du rôle de l'OIBT dans le cadre du régime international axé sur les forêts et dans le paysage multilatéral du commerce y afférent. Pour s'acquitter de la tâche que lui impose le nouvel AIBT, l'OIBT aura besoin comme auparavant d'un personnel hautement qualifié.

6) *Avez-vous été déçu par certains de ces résultats, ou le manque de résultats? Par exemple?*

Aucune grande déception: les négociations sont en définitive un acte qui recherche un bon compromis. Nous nous félicitons du haut niveau du compromis auquel tous les participants sont arrivés. L'accord permet au Directeur exécutif et au Conseil beaucoup de souplesse pour organiser leurs futurs travaux. La manière dont les différentes facettes (budget, traitement des programmes thématiques, etc.) seront abordées permettra de donner une réponse plus claire à cette question.

7) *Quelles sont éventuellement les mesures nécessaires pour préparer les membres et l'Organisation au nouvel accord?*

Il sera nécessaire d'engager des travaux préparatoires substantiels, y compris des discussions entre les membres, pour organiser les travaux conformément aux dispositions du nouvel accord. Le nouveau processus budgétaire présentera quelques difficultés, surtout au début, et on peut s'attendre à de nombreuses discussions sur la gestion de la transition entre un accord et l'autre. Le nouvel accord exigera également le réexamen et la révision d'un certain nombre d'éléments du cycle des projets.

Il serait sans doute utile de réfléchir à une éventuelle prorogation du mandat actuel du Directeur exécutif dans l'optique d'un passage efficace et en douceur au nouvel accord.

8) *Vous attendez-vous à ce que la plupart des membres actuels adhèrent au nouvel accord?*

Oui, nous l'espérons, et nous ferons nous-mêmes de notre mieux pour le ratifier aussitôt que possible.

9) *Comment envisagez-vous l'OIBT pendant la prochaine décennie?*

Le Gouvernement suisse prévoit que le Conseil engagera un dialogue d'orientation concernant les objectifs, qui abordera les questions visant à protéger la base de ressources et garantir le flot continu des produits forestiers provenant de sources légales et durablement gérées. Les résultats de ce dialogue pourraient entrer en ligne de compte dans le cadre des régimes axés sur le commerce et mettre efficacement l'accent sur la situation particulière des pays tropicaux dotés de forêts et producteurs de bois. Nous espérons également que la communication des données sur le commerce du bois et des autres produits forestiers, sur la situation de la base de ressources en bois et autres produits forestiers tropicaux, et sur les travaux de projet dans des pays membres producteurs sera effectivement plus thématique que dans le passé, contribuant ainsi efficacement à la réalisation des objectifs du nouvel accord. Si l'OIBT peut atteindre ses objectifs, elle apportera une contribution substantielle aux objectifs plus larges de développement.

Daniel Birchmeier est fonctionnaire auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie de Suisse (SECO)



Photo: © M. Goldstick/ENB

Dr B.C.Y. Freezailah **Délégation malaisienne**

L'OIBT est une organisation unique dont les pays membres producteurs et consommateurs sont des partenaires à part égale et à laquelle la société civile et les groupements des secteurs du commerce et de l'industrie apportent une contribution vitale. C'est également une source d'information précise et équilibrée sur les forêts tropicales, qui font souvent l'objet de beaucoup d'exagération frisant l'émotivité. L'OIBT fournit également l'assistance aux membres producteurs par le biais d'activités de projet visant à promouvoir et catalyser l'entretien, la protection et l'utilisation durable des ressources de la forêt tropicale.

Il n'est donc pas surprenant que la communauté internationale ait eu hâte de négocier un accord qui devait succéder à l'AIBT de 1994 pour que l'OIBT puisse continuer son excellent travail. Bien que les récentes négociations se soient avérées difficiles, les pays producteurs et consommateurs ont fait preuve de beaucoup de souplesse et de bonne volonté pour qu'elles se soldent par un succès et par l'adoption de l'AIBT de 2006. Il est permis de penser que, forts de cet engagement, les membres actuels de l'OIBT adhéreront à l'AIBT de 2006. J'espère que la Malaisie sera un des premiers pays à le faire.

Au cours des négociations, certaines propositions ont été avancées pour rendre l'OIBT plus "verte" (par ex. en l'appelant l'Organisation internationale des forêts tropicales), pour affaiblir l'accent qu'elle porte sur les produits (en fusionnant les comités de l'industrie forestière et de l'information sur le marché), et si possible pour ralentir le rythme de ses travaux et activités (en ne tenant qu'une session par an du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), l'organe directeur de l'Organisation). Heureusement, la plupart de ces propositions n'ont pas été adoptées, mais le fait même qu'elles se soient manifestées durant les récentes négociations doit être considéré de nature à préoccuper.

Actuellement, le CIBT et ses comités se réunissent deux fois par an, en général en mai et en novembre. La session de novembre se tient toujours au siège à Yokohama (Japon), tandis que la première session de l'année a lieu dans un pays membre producteur. Cette pratique est importante pour s'allier le soutien politique et l'engagement essentiels des pays membres producteurs, indépendamment du fait qu'elle permet de diffuser plus largement le message de l'OIBT. Bien que les membres financent leur participation à ces réunions, les dispositions logistiques sont financées par des contributions volontaires, lesquelles sont susceptibles de diminuer dans le cadre du nouvel AIBT. Dans ce cas, l'OIBT sera forcée de ne se réunir qu'une fois par an, et uniquement à son siège; ce qui risque sans aucun doute d'entraîner un sérieux ralentissement de son élan; le temps de réponse de l'Organisation passera de six à douze mois. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que sans session du CIBT dans un pays producteur, l'OIBT et son message se verront distants et affaiblis, entraînant l'érosion de la volonté politique et du sentiment d'urgence. C'est dans cet esprit que les pays producteurs ont répondu par un document spécial expliquant les raisons pour lesquelles il était nécessaire de s'en tenir aux arrangements existants concernant la fréquence et les lieux de réunion du CIBT et des sessions des comités. Il faut espérer que les donateurs viendront à la rescousse.

Aux termes de l'AIBT de 2006, les coûts administratifs de base continueront d'être partagés à parts égales entre les membres producteurs et consommateurs. Cependant, il a été créé, dans le compte administratif, un nouvel élément destiné à financer les coûts opérationnels fondamentaux, lesquels seront partagés entre les membres dans les proportions de 20% pour les producteurs et de 80% pour les consommateurs. Ainsi, l'AIBT de 2006 prévoit que les producteurs contribueront aux coûts liés aux travaux de développement de l'Organisation (bien qu'à hauteur de 20% seulement), alors que précédemment il dépendaient entièrement de contributions volontaires. Cette clause doit être considérée comme un engagement majeur de la part des producteurs.

Comme dans les deux accords précédents, la poursuite de l'aménagement forestier durable (AFD) reste au cœur de l'AIBT de 2006. Les producteurs et les consommateurs ont des responsabilités. Actuellement, les ressources financières apportées volontairement pour financer des avant-projets, projets et activités sont imprévisibles, insuffisantes et en diminution, ne provenant que de quelques bailleurs de fonds. En effet, de nombreux projets approuvés ne peuvent pas être mis en oeuvre à cause d'un manque de fonds. Et pourtant, au cours des négociations, des propositions ont été faites pour élargir la portée du nouvel AIBT; en effet, le nombre d'objectifs a augmenté.

De ce fait, les questions liées aux objectifs et aux ressources financières se sont avérées plus problématiques durant les négociations. Les objectifs, qui incombent principalement aux membres producteurs, et les ressources financières, que les membres consommateurs bailleurs de fonds seront censés contribuer, devront être pesés les uns par rapport aux autres afin d'assurer l'équilibre entre les droits et les responsabilités des membres producteurs et consommateurs. A cet effet, les producteurs ont soutenu que les ressources devraient être prévisibles, adéquates et provenir d'un groupe plus nombreux de donateurs. Le montant proposé à titre indicatif est de l'ordre de 200 millions de dollars des Etats-Unis par an, ce qui ne représente qu'une fraction de ce que est estimé nécessaire pour répondre au besoin des actions prioritaires à financer pour promouvoir l'AFD dans les tropiques.

En définitive, les producteurs ont consenti à un compromis en insérant dans le texte du préambule un membre de phrase indiquant ‘...le besoin de ressources financières accrues et prévisibles provenant d’une large communauté de donateurs pour aider à réaliser les objectifs ...’ et, dans les objectifs, un autre sur des ‘...mécanismes permettant l’apport de ressources nouvelles et additionnelles en vue de mobiliser des moyens financiers adéquats et prévisibles.’, en plus du libellé d’autres articles insistant sur l’adéquation des fonds. En outre, un sous-compte des Programmes thématiques a été créé à l’intérieur du Compte spécial pour en faciliter le financement. Toute mention des montants nécessaires, même faite officieusement, a été supprimée dans un esprit de compromis.

La mise en oeuvre efficace de l’AIBT de 2006 exige une coopération vigilante et un engagement constructif de la société civile, de même que des contributions positives du secteur privé. Avec l’appui des nombreux membres de l’OIBT oeuvrant de concert avec la société civile et le secteur privé, et grâce au soutien de la Ville de Yokohama où son siège est établi ainsi qu’à celui du Gouvernement hôte, le Japon, l’AIBT de 2006 offre une lueur d’espoir. Atteindre l’Objectif 2000 était une ‘mission impossible’, mais il est permis d’espérer que l’engagement renouvelé et les actions que toutes les parties entreprendront dans le cadre de l’AIBT de 2006, permettront à l’OIBT d’en faire une ‘mission possible’.

Dr Freezailah, ancien Directeur exécutif de l’OIBT, est Président en exercice du Conseil malaisien de certification des bois et faisait partie de la délégation malaisienne aux négociations de l’accord qui succédera à l’AIBT de 1994.



Photo: © M. Goldstick/ENB

Enzo Barattini **Délégation de la Commission européenne**

Q1* D’une façon générale, la Commission européenne (CE) et les Etats membres de l’Union européenne (UE) ont toujours fermement soutenu l’AIBT de 1994. C’est pourquoi nous avons participé à la renégociation avec la claire intention de réaliser un résultat positif—encore que pas à tout prix, si les effets devaient dénaturer l’esprit de l’AIBT de 1994. Plusieurs changements auraient pu y contribuer, par exemple: abandonner le principe de relier l’accord aux produits ou perdre la souplesse de financement; étendre la portée à d’autres forêts que les forêts tropicales; ou inclure les services rendus par les forêts et d’autres domaines entrant dans les compétences d’autres organisations et institutions.

Avant de proposer que l’UE participe aux négociations d’un nouvel accord, la CE a entrepris un évaluation externe indépendante de l’AIBT de 1994. Celle-ci mettait l’accent sur le poids supplémentaire que la participation de l’UE apportait à l’Organisation, évaluait les avantages et les inconvénients d’un nouvel accord, et retraçait les accomplissements positifs de l’Organisation, en indiquant parallèlement les secteurs dans lesquels des résultats positifs

n’avaient pas été obtenus. Cette étude a également guidé la CE dans la préparation de ses directives pour la négociation. Les Etats membres ont été impliqués et la décision de renégocier a été prise à l’unanimité.

Q4 A notre avis, il est très important que l’accord envisage maintenant—pour la première fois dans un traité international—la question du renforcement de la capacité des membres de faire respecter les lois forestières et de lutter contre l’exploitation illégale. En outre, il encouragera le soutien en faveur de l’AFD, en tenant dûment compte des communautés locales qui dépendent des forêts. Par conséquent, le nouvel AIBT sera un instrument qui permettra plus efficacement d’atténuer la pauvreté—étant donné l’importance du bois (et des produits ligneux) pour beaucoup de pays en développement. Pour la première fois également, le nouvel AIBT stipule qu’une partie des ressources financières de l’Organisation doit être affectée à des ‘coûts opérationnels’. Ainsi, la planification du programme de travail de l’Organisation sera plus efficace. Je me félicite aussi de la plus grande souplesse dans la prise de décision accordée au Directeur exécutif. Enfin, strictement du point de vue de l’UE, nous accueillons avec grande satisfaction les dispositions de l’article 36 (signature, ratification, acceptation et approbation’).

Q5 Les améliorations ci-dessus apportent un poids additionnel au nouvel AIBT en tant qu’instrument innovateur. Si le Conseil international des bois tropicaux (l’organe directeur de l’Organisation) n’est pas paralysé par des discussions au sujet de questions financières telles que les ressources à assigner aux ‘coûts opérationnels’ et l’ampleur du budget administratif, et si les membres s’acquittent de leurs obligations financières envers les coûts administratifs, l’accord fonctionnera certainement mieux et de manière plus efficace qu’il ne le fait actuellement. Cette considération inclut aussi les plus grands pouvoirs accordés au Directeur exécutif.

Q6 D’une façon générale, je peux me déclarer satisfait des résultats de la négociation. Je note que les principaux buts de la CE dans ces négociations ont été atteints, bien que je reconnaisse que la question des finances était très critique (notamment pour les Etats membres de l’UE où il n’y a pas de commerce de bois tropicaux).

Q7 L’Organisation doit mettre au point sa structure interne et devra peut-être mieux déployer (ou redéployer) les ressources humaines existantes pour faire face à de nouveaux objectifs et défis. Comme je l’ai déjà dit, lorsqu’il s’agira de mieux définir les coûts opérationnels, l’Organisation et ses membres devront éviter la confrontation. Il sera peut-être nécessaire également de réexaminer les politiques actuelles de l’Organisation afin de s’assurer qu’elles sont conformes aux nouvelles règles.

Q8 J’espère que tous les membres actuels ratifieront le nouvel accord. A l’UE, la traduction du texte dans toutes les langues de l’EU a déjà commencé; les discussions de fond auront lieu au cours du deuxième semestre de l’année en cours. Personnellement, je crois que, par le biais du nouveau cadre financier, nous avons obtenu des résultats satisfaisants pour tous les membres. Si les membres devaient décider de ne pas y adhérer, ce serait extrêmement préjudiciable aux buts de l’Organisation, particulièrement vu les conditions spécifiques favorables qui ont été introduites. J’espère également que de nouveaux venus adhéreront à l’AIBT 2006, bien que les coûts représentent bien souvent un obstacle insurmontable.

Q9 Après l’échec d’autres délibérations internationales importantes sur les forêts, notamment au Forum des Nations Unies sur les forêts, je considère que l’AIBT est le seul instrument normalisant le commerce des bois et l’AFD, et le seul à traiter d’autres questions importantes telles que l’exploitation forestière illégale. Je crois volontiers que cet instrument unique tirera bénéfice de cet avantage dans la majeure partie de la décennie à venir.

Enzo Barattini travaille à la Direction générale de la Commission européenne pour Développement.

**Les chiffres correspondent aux questions auxquelles Daniel Birchmeier a répondu.*

Une nouvelle loi forestière au Brésil

Le pays vient d'adopter une loi conçue en vue de promouvoir l'exploitation rationnelle du bois dans les forêts nationales

LE PARLEMENT fédéral brésilien a récemment passé une loi sur la gestion des forêts publiques qui aura d'importantes incidences sur l'aménagement forestier durable (AFD) en Amazonie.

La loi relative à la gestion des forêts publiques axée sur la production durable (*Lei de gestão das florestas públicas para a produção sustentável*) a été soumise au Parlement pour la première fois en février 2005 à la suite d'un processus national de débats et de consultations (voir AFT 11/3). Elle a ensuite été approuvée par la Chambre des députés en juillet 2005 et signée par le Président du Brésil, Luiz Inácio Lula Da Silva, en février dernier.

La loi définit l'approche qui doit être adoptée en matière d'attribution des concessions de bois dans des forêts publiques (à savoir les forêts situées sur des terres fédérales) en vue de la production durable faisant intervenir le secteur privé, les communautés et d'autres éventuelles parties prenantes. Elle crée en outre un service forestier brésilien (le *Serviço Florestal Brasileiro*—SFB), chargé de la mise en application de la loi, et un fonds national pour la mise en valeur des forêts (*Fundo Nacional de Desenvolvimento Florestal*).

La promulgation de la nouvelle loi a été acclamée par de nombreux commentateurs, ... comme étant un important progrès dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le déboisement en Amazonie.

En vertu de cette loi, les concessions forestières seront adjudgées selon une procédure d'enchères conforme à une loi distincte (promulguée en 1993) sur la fourniture de biens et de services (Loi 8.666/93). Il est possible que cette procédure favorise les communautés et les Organisations non gouvernementales (ONG) par rapport aux entreprises du secteur privé, du fait que les organismes à but non lucratif sont dispensés de la procédure normale de soumission et d'autres prescriptions de la loi 8.666/93. Aux termes de l'article 26 de la nouvelle loi forestière, les droits de concession seront déterminés au cas par cas et tiendront compte des caractéristiques de la forêt, de son emplacement, et d'autres particularités. En vertu de cette nouvelle loi, 20% du total des revenus tirés de l'utilisation des terres sera versé au BFS et à l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources renouvelables (IBAMA).

Transparence

La transparence de ce processus résultera des prescriptions de la loi 8.666/93 ainsi que de la nouvelle loi. Les documents d'appel d'offres seront mis à la disposition des parties intéressées, et tous les autres documents relatifs à la procédure seront affichés sur Internet.

La nouvelle loi s'étend de façon assez détaillée sur la sauvegarde des valeurs environnementales, sociales et économiques. En vertu de l'article 26, les adjudications se feront en fonction du prix, mais uniquement sur preuves démontrant que les opérations auront le moins d'impact possible sur l'environnement et qu'elles entraîneront le maximum d'avantages sociaux directs, qu'elles seront rentables, et qu'elles valoriseront au maximum les produits et les services écologiques dans la zone de concession. Les documents d'appel d'offres stipuleront tous les critères à respecter pour les évaluations environnementales, financières, économiques et sociales.

Ce système encouragera-t-il l'AFD?

La promulgation de la nouvelle loi a été acclamée par de nombreux commentateurs, y compris au sein de la communauté d'ONG environnementales, comme étant un important progrès dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le déboisement en Amazonie. Des doutes subsistent dans l'esprit de certains quant aux systèmes de concession en général, mais la transparence et la prise en compte de toutes les questions juridiques, environnementales et sociales du modèle brésilien devraient remédier à un certain nombre des problèmes soulevés par ce type de systèmes dans le passé.

Plus de 80% des terres boisées d'Amazonie appartiennent au gouvernement. Elles comprennent des réserves indiennes, des parcs nationaux, des forêts nationales (FLONA), des réserves d'extraction, des réserves biologiques et d'autres catégories d'aires protégées, mais jusqu'à présent peu de tentatives ont été faites pour mettre en oeuvre l'AFD sur ces terres (voir un rare exemple à la page 8). La superficie totale des terres qui sera touchée par la loi dans le court à moyen terme sera probablement très faible (de l'ordre de 1 à 3 millions d'hectares), mais les observateurs disent que la légalisation sur l'utilisation économique des terres forestières fédérales à des fins de production de produits ligneux et non ligneux facilitera le développement de l'industrie forestière, multipliera les emplois et les revenus, et améliorera généralement la situation des communautés locales. Pour le moment, ce sont surtout des terres fédérales qui sont occupées illégalement. Les forêts sous concessions seront mieux protégées contre l'empiètement et le défrichement à des fins agricoles, principale cause du déboisement dans l'Amazonie.

Le succès de la nouvelle loi dépendra énormément de la mesure dans laquelle le BFS et l'IBAMA pourront la faire respecter. Il faudra du temps et des investissements pour développer les compétences nécessaires au sein du BFS; son efficacité, et son indépendance vis-à-vis d'influences politiques, seront les facteurs principaux qui conditionneront l'adoption généralisée de l'AFD sur les terres fédérales du Brésil.

Cet article a été rédigé par Ivan Tomaselli et Alastair Sarre.

Une forêt modèle certifiée en Amazonie

Une forêt administrée par le gouvernement d'Acre, petit Etat brésilien situé dans l'ouest de l'Amazonie, a récemment été certifiée par SmartWood, le programme de la Rainforest Alliance accrédité par le Forest Stewardship Council. La forêt domaniale d'Antimary (*Floresta Estadual do Antimary*), qui couvre 65 000 hectares et qui est administrée par la Fondation technologique de l'Etat d'Acre (*Fundação de Tecnologia do Estado do Acre*), a fait l'objet d'un long projet de l'OIBT (PD 94/90 Rev.3 (I)). En 2003, environ 17 000 m³ ont été prélevés sur une superficie de quelque 2200 hectares; on s'attend à ce que la production annuelle atteigne environ 52 000 m³ à plus long terme. Le certificat précise que la forêt est "une source bien gérée de produits ligneux, dont les pratiques de gestion forestière adhèrent strictement aux normes environnementales et socio-économiques conformément aux principes et critères du Forest Stewardship Council". La forêt domaniale d'Antimary est la première forêt publique certifiée en Amazonie.

L'exploitation forestière de Tapajós

L'exploitation à faible impact est en cours dans une des forêts nationales au Brésil

par
Rodrigo A. Pereira Jr¹
et
Deryck Pantoja Martins

¹Instituto Natureza Amazônica (INAM)

rpereira@inam.com.br

DANS LES ANNÉES 70, la politique du gouvernement militaire du Brésil consistait à encourager l'occupation de l'Amazonie. Des routes ont été construites pour faciliter la migration, et les colons ont été autorisés à s'approprier des parcelles de part et d'autre des routes. Quelques unités de conservation ont aussi été créées près des routes, parmi lesquelles la Forêt nationale de Tapajós (FLONA), qui couvre 600 000 hectares dans la région de Santarém de l'Etat de Pará, à environ 3° au sud de l'équateur.

Les 'FLONA' sont des unités de conservation couvertes de forêt naturelle qui sont désignées à des fins d'exploitation rationnelle des ressources forestières, notamment du bois, sous un régime de gestion durable. L'exploitation forestière à grande échelle n'a pas été tentée à Tapajós ou dans n'importe quelle autre FLONA de forêt tropicale jusqu'en 1992. C'est alors qu'un projet de l'OIBT (PD 68/89 REV.1 (R)) a été entrepris dans l'intention de tester l'aménagement forestier durable à Tapajós conformément à la législation forestière du Brésil et à une évaluation de l'impact sur l'environnement. Un plan d'aménagement de la forêt a été conçu et une zone pilote a été choisie en vue de procéder aux coupes en appliquant les techniques d'exploitation à faible impact (EFI). Le présent article décrit certains des résultats obtenus et des leçons apprises; un second article (page 10) décrit les impacts du projet sur les communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la FLONA de Tapajós.

A partir de 2001, grâce à une intensification de la formation à l'EFI et à une meilleure supervision des opérations par des techniciens qualifiés, les normes d'exploitation ont commencé à s'approcher de celles que l'on attend de l'EFI.

Unités de production annuelle

Le but du projet, qui a été exécuté par l'IBAMA (organisme gouvernemental national chargé de toutes les FLONA), était d'acquérir une expérience réaliste des techniques d'EFI en procédant à la récolte dans une grande FLONA tropicale. Le projet s'est déroulé sur une superficie de 3222 hectares de forêt à l'intérieur d'un périmètre plus large de 136.000 hectares affecté à l'exploitation forestière à Tapajós. Le secteur choisi a été subdivisé en cinq unités de production annuelle (désignées par le sigle AMF) d'environ 600 hectares chacune, et 38 unités de coupe pour la plupart de quelque 100 hectares. Les abattages ont débuté en 1999; la totalité du volume extrait dans les cinq unités de production annuelle de 1999 à 2003 s'est montée à 63 392 m³ (soit une moyenne de 6,4 m³/arbre et de 20,25 m³/hectare). Une formation à l'EFI a été dispensée progressivement



Préparation: les bûcherons reçoivent une formation aux opérations forestières dans la forêt nationale de Tapajós

entre 1999 et 2003; par conséquent, il devrait être possible de constater, dans les études de recoulement après l'exploitation, une amélioration des pratiques au cours de la période.

Normes d'exploitation forestière

L'EFI consiste en l'amélioration de l'exploitation forestière traditionnelle en planifiant les activités à effectuer, la formation et les compétences des intervenants, et en adoptant de nouvelles techniques et technologies adaptées aux caractéristiques de la forêt (Pereira Jr 2004). Comparée à l'exploitation traditionnelle, l'EFI vise à réduire les dégâts infligés aux forêts résiduelles, à maintenir la qualité de l'eau, à réduire au minimum le risque de feux de forêt et à protéger la diversité biologique. Les plans opérationnels annuels (POA) élaborés pour les séries annuelles à Tapajós prescrivaient que la gestion forestière devait atténuer l'impact des coupes sur l'environnement.

La gestion a été planifiée sur la base d'inventaires à 100%, qui ont calculé les stocks de bois et cartographié la forêt. L'infrastructure de la zone d'exploitation, les principales routes d'accès et les chemins d'approvisionnement, les ponts, les dépôts de stockage, les pistes de traînage, les camps et autres ont tous été projetés et aménagés selon les normes de l'EFI, et les aires de conservation—en particulier autour des fleuves, des rivières et d'autres plans d'eau—ont été désignés.

Évaluation

Les opérations de gestion et les pratiques en matière de récolte forestière ont récemment été évaluées en utilisant les données rassemblées dans les AMF, lors d'interviews, par une recherche bibliographique et en consultant les archives de projets au siège de l'IBAMA à Santarém. Les critères et indicateurs de l'OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles ont servi à évaluer la qualité des opérations et de leur conformité, ou non, à l'aménagement forestier durable. Les données rassemblées

ont également été employées pour évaluer la conformité du régime de gestion aux conditions définies dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

Les données après exploitation ont été rassemblées dans chacune des cinq AMF; dans chacune d'elles, une série a été choisie au hasard et, dans celle-ci, on a choisi un chemin d'approvisionnement, le long duquel tous les dépôts de grumes ont été évalués. A partir des dépôts, une piste de trainage a été choisie au hasard, le long de laquelle les souches ont été localisées et les pratiques d'abattage évaluées.

Sur les chemins d'approvisionnement, les dépôts de grumes et le long des pistes de trainage, les données ont été rassemblées sur: la largeur et la longueur des chemins, l'ouverture/la fermeture du couvert, l'exposition du sol, les dégâts causés à la végétation sur les côtés et la régénération naturelle. L'évaluation des opérations a été conduite en observant les types de techniques de coupe et d'abattage appliqués.

Selon Johns *et al.* (1998), si les arbres sont abattus correctement, ils créent de plus petites ouvertures dans le couvert et endommagent moins d'arbres que les techniques 'traditionnelles'; de plus, les dommages au sol causés par les manoeuvres des engins mécaniques sur les pistes de trainage sont quatre fois plus importants lors d'une opération non planifiée que dans une EFI. Holmes *et al.* (2002) ont rapporté que dans une opération d'EFI moins de 10% des pistes de débardage font apparaître un sol exposé.

En 1999 et 2000, les prélèvements effectués à Tapajós présentait les caractéristiques d'une exploitation traditionnelle, notamment lors des travaux tels que la construction des routes et des dépôts, l'abattage et le débardage des grumes. A partir de 2001, grâce à une intensification de la formation à l'EFI et à une meilleure supervision des opérations par des techniciens qualifiés, les normes d'exploitation ont commencé à s'approcher de celles que l'on attend de l'EFI.

L'évaluation a également montré que les aires de conservation permanentes ont été respectées et préservées et que les zones tampons le long des cours d'eau ont été maintenues. De plus, la chasse par les équipes d'exploitation a été strictement interdite.

Ainsi, l'exploitation pilote peut être considérée comme un succès, du point de vue environnemental tout au moins. Mais est-elle durable? La zone de Tapajós n'était pas inhabitée au moment de sa création, et l'est encore moins maintenant. Les rapports qui seront forgés entre l'opération de Tapajós en tant qu'activité de développement durable et les communautés qui vivent à l'intérieur ou aux abords de la forêt seront d'une importance critique pour en assurer le succès à long terme. L'article suivant traite plus en détail de cette question.



Démonstration: les bûcherons regardent comment on procède à l'abattage dirigé, qui fait partie des techniques d'EFI dans la forêt nationale de Tapajós.

Références

Holmes, T.; Blate, G.; Zweede, J.; Pereira Jr, R.; Barreto, P. & Boltz, F. 2002. *Custos e benefícios da exploração florestal de impacto reduzido em comparação a exploração florestal convencional na Amazônia Oriental*. Fundação Floresta Tropical, Belém, Brésil.

ITTO/IBAMA 1996. RIMA: Relatório de impacto ambiental do projeto de manejo florestal da Floresta Nacional do Tapajós para a produção sustentada de madeira industrial. ITTO/IBAMA, Curitiba, Brésil.

Johns, J.; Barreto, P. & Uhl, C. 1998/ Os danos da exploração de madeira com e sem planejamento na Amazônia Oriental. Série Amazônia No 16. IMAZON, Belém, Brésil.

OIBT 1998. *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. Série OIBT: Politique forestière No 7. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT 1999. *Guide d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Partie B: Indicateurs des unités d'aménagement forestier*. Série OIBT: Politique forestière No 10. OIBT, Yokohama, Japon.

Pereira Jr, R. 2004. *Parâmetros fitossociológicos: uma ferramenta na seleção de espécies para a exploração e definição de tratamentos silviculturais em floresta de terra firme sob manejo florestal, na Amazônia Brasileira*. Masters dissertation. Museu Paraense Emilio Goeldi /Universidade Federal Rural da Amazônia, Belém, Brésil.



Prise de mesures: un chercheur évalue le rétablissement d'une piste de trainage après les prélèvements.

Les communautés locales de la forêt nationale de Tapajós sont favorables à l'exploitation forestière mais devraient être davantage impliquées dans la gestion et le partage des avantages

par **Carlos José Caetano Bacha¹** et **Luiz Carlos Estraviz Rodriguez²**

¹Departamento de Economia, Administração e Sociologia
Universidade de São Paulo
C. Postal 9, 13418-900
Piracicaba, SP, Brésil

²Departamento de Ciências Florestais
Universidade de São Paulo
C. Postal 9, 13418-900
Piracicaba, SP, Brésil

LE PROJET OIBT (PD 68/89 REV.1(F) mis à exécution dans la FLONA de Tapajós (voir l'article de la page 8) a été la première expérience en foresterie de production durable dans une FLONA tropicale. Quels ont été ses impacts sociaux et économiques? En 2004, nous avons procédé à une évaluation indépendante, dont nous présentons ici les résultats.

La FLONA n'était inhabitée

Lorsque la FLONA de Tapajós a été créée, aucune attention n'a été prêtée au fait que certaines de ses parties étaient occupées, en particulier le long du fleuve Tapajós. Le problème a été aggravé par la proximité d'une nouvelle route (BR163), le long de laquelle une institution distincte, l'Institut national pour la colonisation et la réforme agraire (*Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária*—INCRA), encourageait l'établissement de colons.

Les premières tentatives d'expulser les 'intrus' de la forêt de Tapajós ont échoué. En effet, les conflits n'ont commencé à s'estomper qu'en 1994, lorsqu'un décret fédéral a permis à des populations traditionnelles de vivre légalement à l'intérieur du périmètre de la FLONA.

Dens jours, la FLONA de Tapajós est habitée par 25 communautés, 20 sur les rives orientales du Tapajós et cinq sur les bords ouest de la BR163. En 2003, ces communautés comptaient environ 876 familles (5012 personnes). La municipalité d'Aveiro est également située en partie à l'intérieur des limites de la FLONA de Tapajós: elle s'étend de part et d'autre du Tapajós; un côté fait partie de la FLONA et compte environ 5000 résidents, et l'autre, hors de la FLONA, en compte environ 15.000.

Une des cinq communautés qui habitent la FLONA de Tapajós se compose de *colonos* (colons); elle s'est développée dans le cadre des projets d'établissement mis en oeuvre par l'INCRA ou par l'Institut foncier du Pará (*Instituto de Terras do Pará*—ITERPA) à proximité de la BR163. Les autres communautés, le long du Tapajós, sont connues sous le nom de *ribeirinhos* (riverains) qui utilisent les terres différemment des colons. Les riverains tirent leurs moyens de subsistance principalement

Seules deux communautés, dans la partie nord de la FLONA, ont facilement accès par tous les temps à la municipalité de Belterra par la route. Les produits indigènes de latex, les fruits comme le *cupuaçu* et l'huile d'*andiroba* sont d'importance économique pour ces deux communautés. Les autres communautés de *ribeirinhos* ont moins d'activités commerciales et ont accès aux marchés locaux et aux villes de la région par voie d'eau.

Les communautés de *ribeirinhos* n'ont pas encore entièrement délimité leurs zones d'influence. Deux d'entre elles ont revendiqué des droits sur un lac, et trois autres veulent être reconnues en tant qu'Indiens de la tribu *Mundurucu*; à ce titre, ils revendiquent aussi le droit d'élargir les limites de leurs communautés. L'agence du Gouvernement brésilien chargée des affaires indiennes, la FUNAI, a déjà reconnu ces tribus et a mis en place un groupe de travail en vue de délimiter leurs terres. Cette délimitation pourrait entraîner la suppression de leur territoire de la FLONA, ce qui risque de perturber l'équilibre culturel et social entre les communautés.

Avantages économiques du projet OIBT

La compagnie engagée par l'IBAMA pour la récolte de bois à Tapajós, l'Agropecuária Trévis Ltda, a vendu ses grumes exclusivement à une firme d'exportation de bois, (*Comercial Madeiras Exportação SA*—Cemex). Pendant les trois premières années du projet, Agropecuária Treviso était la seule responsable des opérations de terrain, mais en 2002 elle a sous-traité l'élaboration des plans d'aménagement forestier à des services de gestion forestière (*Manejo Florestal e Prestação de Serviços*—MAFLOPS). Cemex a payé des honoraires précis à MAFLOPS pour ses services et a également assumé le paiement de tous les impôts et redevances à l'IBAMA ainsi que les coûts de fret.

Selon les représentants de Cemex et de Treviso, les montants versés à Treviso pour ses prestations ont été ceux indiqués dans le *tableau 1*.

Même en se fondant sur des estimations minimales (salaires élevés pour les ouvriers de terrain et bas prix pour les grumes récoltées), Rodriguez & Bacha (2004) ont estimé à 36% le taux de rendement interne réalisé par Cemex/Treviso pour ses opérations d'EFI à Tapajós.

De même, l'IBAMA a réalisé des rendements directs, en espèces et sous forme de redevances perçues. Les redevances et les impôts acquittés par le concessionnaire (estimés à quelque 298 000 \$EU) correspondaient à près de 20% du montant affecté au projet par l'IBAMA (lequel provenait en grande partie de l'OIBT et du Département du Royaume-Uni pour le développement international—DFID). Toutefois, ces recettes n'ont pas été internalisées par le bureau local d'IBAMA de Santarém ni par les communautés de la FLONA. Par conséquent, le projet OIBT s'est avéré rentable pour Cemex et Treviso mais a été très largement subventionné par le projet et peu de bénéfice en espèces, s'il y en a eu, n'a été réalisé localement.

Impacts sur les travaux, le revenu et le bien-être

Les données concernant les retombées au niveau local ont été rassemblées lors d'entrevues avec des parties prenantes locales, conduites en mai et juin 2004, et en analysant les

La plupart des ouvriers pressentis ont témoigné d'un bien-être accru grâce à leur travail pour le projet OIBT, leur salaire ayant servi à l'achat de produits durables

de denrées de subsistance (telles que riz, haricots, maïs, manioc, potirons, etc.), complétées par la chasse, la pêche et les volailles. Les colons utilisent des parcelles de terrain de superficie variable allant d'un quart d'hectare à 170 hectares pour la production de denrées comme le poivre, le café et le bétail destinés aux marchés locaux, nationaux et même internationaux, tout comme la plupart des colons qui vivent hors de la FLONA.

Coûts à l'usine

Tableau 1: Coût des grumes transportées à la scierie de Cemex

Année	Prix payés par CEMEX (\$EU/m ³)			TOTAL
	à Treviso pour les grumes	à IBAMA	Fret	
2002	10,83	4,00	6,67	21,50
2003	15,00	5,00	8,67	28,67
2004	20,83	6,00	9,17	36,00

Taux de change: R\$3 = 1\$EU

documents fournis par Treviso et Cemex. Le projet a employé 42 à 51 ouvriers locaux par mois. Environ 43 emplois ont été ouverts au cours de la dernière année du projet: un ingénieur forestier, un technicien forestier, un comptable, trois chargeurs, un tractoriste, deux opérateurs de treuil, un cuisinier, un aide cuisinier, un mécanicien, un spécialiste en pneus, huit opérateurs de scie à chaîne, huit aides opérateurs de sciage à chaîne, quatre responsables des plans de débardage et aides, huit responsables des inventaires dans les dépôts de grumes et deux gardes de sécurité. Au début du projet, tous les ouvriers étaient engagés à l'extérieur mais vers la fin, environ 60% provenaient des communautés locales. La main-d'œuvre locale avait tendance à s'occuper de tâches ne nécessitant que de faibles aptitudes ou moyennement spécialisées, comme l'utilisation de scies à chaîne, la cuisine, l'identification des arbres, la mécanique, le comptage des grumes dans les dépôts et d'autres tâches d'appui. La plupart des ouvriers locaux engagés pour le projet OIBT vivaient dans des communautés traversées par des routes de terre battue facilement pratiquées durant les saisons sans pluie (São Domingos, Maguari, Acaratinga, Pedreira, São Jorge, Santa Clara, Nossa Senhora do Nazaré e Nova Vida), ce qui les a avantagés par rapport à d'autres communautés.

Salaires et droits au travail

Le salaire officiellement payé était le salaire minimum pour les ouvriers moins qualifiés et deux fois le salaire minimum pour les mécaniciens, bien que la plupart aient en définitive reçu un peu plus parce qu'ils faisaient des heures supplémentaires. Les paiements ont parfois été retardés, mais tous ceux qui ont été interrogés ont affirmé que Treviso avait honoré toutes les clauses contractuelles de travail, et tous les ouvriers ont été légalement employés.

Conditions de travail

Aucun des intéressés ne s'est plaint au sujet du logement, de la nourriture et du transport. Treviso a fourni des logements raisonnables sur les lieux de travail, et la nourriture était préparée par un cuisinier et son aide. Les périodes de travail ont très souvent été longues; en général douze jours d'affilée, suivis de deux jours de repos (habituellement un samedi et un dimanche), mais également 25 jours ouvrables consécutifs suivis de cinq jours de repos; dans ces deux systèmes, le dimanche après-midi était toujours réservé au repos. Toutes les heures au-delà des huit heures de travail normales et quotidiennes étaient considérées heures supplémentaires et, selon les interviewés, ont été correctement payées par Treviso.

La plupart des ouvriers pressentis ont témoigné d'un bien-être accru grâce à leur travail pour le projet OIBT, leur salaire ayant servi à l'achat de produits durables comme des fours, des bicyclettes, des lits et des placards, de même que des articles de consommation non durables tels que des vêtements, des chaussures et la nourriture. Cependant, le projet n'a pas fondamentalement changé le style de vie de la plupart des ouvriers, sauf dans deux cas où de petites entreprises de vente de viande et de fabrication d'articles 'éco-cuir' (porte-feuilles, bourses, sacs à dos, etc. en caoutchouc et latex) ont été créées par d'anciens ouvriers. Tous les anciens ouvriers interrogés ont répondu qu'ils s'engageraient de nouveau pour un travail semblable pour de futures opérations d'exploitation forestière dans la FLONA. D'autres ouvriers locaux, qui n'avaient pas

travaillé pour le projet, ont affirmé qu'ils cherchaient un emploi lors d'opérations d'exploitation forestière dans la FLONA, ayant constaté ce qu'ils considéraient comme des améliorations du bien-être de ceux qui avaient participé au projet.

Avantages non monétaires

Tous les anciens ouvriers du projet OIBT interviewés ont précisé qu'ils avaient acquis de nouvelles compétences, en particulier dans les techniques d'EFI. Certains d'entre eux, par exemple ceux qui identifiaient les arbres, les bûcherons, ceux qui organisaient le débardage et les contrôleurs d'inventaire dans les dépôts, estimaient qu'ils avaient appris un nouveau métier. En outre, Treviso a élargi et amélioré les routes de terre battue locales qui relient la BR163 aux communautés de Pedreira et de Piquiatuba.

Un impact négatif direct

Les membres de la communauté de Piquiatuba, la plus proche du projet, a mentionné qu'ils avaient moins de possibilités pour la chasse (jaguars, cerfs communs et tapirs) comme étant l'un des principaux problèmes découlant des opérations d'exploitation forestière.

Conclusion

L'opération s'est avérée profitable pour le concessionnaire, lui permettant de respecter tous les engagements légaux concernant les rémunérations, les droits des ouvriers et les normes d'exploitation forestière. Elle a contribué au bien-être général des ouvriers vivant dans les communautés à l'intérieur de la FLONA de Tapajós.

De futurs projets dans la FLONA de Tapajós, ou dans d'autres, devraient cependant s'efforcer davantage de faire réellement participer les communautés locales en tant que gardiennes des forêts et devraient inclure des mécanismes pour les faire profiter de plus grands bénéfices directs et indirects.

Les possibilités offertes par le projet d'exploitation forestière à Tapajós ont créé des perceptions favorables dans l'esprit des communautés locales, parce que les bonnes possibilités d'autres emplois locaux sont presque inexistantes. De futurs projets dans la FLONA de Tapajós, ou dans d'autres, devraient cependant s'efforcer davantage de faire réellement participer les communautés locales en tant que gardiennes des forêts et devraient inclure des mécanismes pour les faire profiter de plus grands bénéfices directs et indirects. Ces efforts pourraient inclure la continuation des programmes de formation et l'administration directe par les communautés des revenus tirés des redevances et des honoraires perçus par l'IBAMA.

Référence

Rodriguez, L. & Bacha, C. 2004. *Análise econômica do projeto de exploração de impacto reduzido na Floresta Nacional do Tapajós—o projeto ITTO*. IPEF, Relatório de Pesquisa, décembre 2004. Piracicaba, Brésil.

Approvisionner la France en valeur ajoutée

La France est prête à accueillir de nouvelles espèces de bois tropicaux. Mais les producteurs doivent s'organiser

par
Pierre M. Desclos¹
et
Ole Pedersen²

^{1,2}Consultants indépendants

LES GOÛTS du marché français du bois sont adaptables. En moins d'une génération, on y a vu six différentes espèces tropicales de bois de menuiserie les plus recherchés: Sipo africain, lauan philippin, meranti rouge malaisien et indonésien, seraya blanc malaisien, curupixa brésilien et, maintenant, tauari brésilien.

La porte est ouverte à des espèces et des produits nouveaux—y compris les espèces dites 'moins connues'—mais à certaines conditions. Les plus importantes sont la régularité des volumes fournis, la qualité des produits, leurs caractéristiques et aspect, et des prix concurrentiels par rapport aux matériaux de remplacement.

Il est évident que le marché français offre de nombreuses possibilités aux producteurs de bois tropicaux et, que si ce marché est consolidé, il pourrait en offrir beaucoup plus. Mais il ne se développera pas tout seul: les producteurs qui souhaitent vendre leurs espèces moins connues doivent s'atteler à la tâche.

Les nouvelles mises en chantier et la rénovation de l'habitat sont les principaux moteurs de la demande de matériaux de construction, y compris le bois, et la France connaît actuellement, depuis plus de 20 ans, son niveau d'activité le plus élevé dans la construction d'habitations.

Consciente de cette nécessité, l'OIBT a commandé en 2005 une étude du marché français du bois. Un rapport exhaustif a par la suite été produit par les auteurs et présenté au Conseil international des bois tropicaux en novembre 2005. Le présent article s'inspire de ce rapport. Il fait un bref tour d'horizon de l'ensemble du marché et formule une série de recommandations sur des mesures qui permettraient à l'OIBT et aux producteurs de conserver et d'accroître la part du bois tropical sur le marché français du bois.

Le marché français

Les nouvelles mises en chantier et la rénovation de l'habitat sont les principaux moteurs de la demande de matériaux de construction, y compris le bois, et la France connaît actuellement, depuis plus de 20 ans, son niveau d'activité le plus élevé dans la construction d'habitations. Le nombre des permis de construction accordés durant les sept premiers mois de 2005 a augmenté de 13% par rapport à la même période en 2004. Historiquement, les faibles taux de l'emprunt au logement ont aidé à stimuler la demande de nouvelles habitations et ont également donné un coup de fouet au secteur de l'aménagement intérieur.

Le bois dur tropical bénéficie énormément de cette forte demande, mais il n'est pas sans concurrents. Les importations de bois résineux des pays nordiques affichent d'excellents



Sur le pont: Chaque année en juin, des centaines de camions chargés de sable déferlent sur le cœur de Paris pour aménager "Paris-Plage", sur les rives de la Seine, faisant la joie de jeunes et des moins jeunes—et au bénéfice des vendeurs de bois tropicaux pour revêtement de sol. Photo: O. Pedersen

résultats; les principaux producteurs nordiques ont leurs propres terminaux dans les ports français, avec leurs propres stocks, leur personnel de vente et leurs systèmes de distribution, élargissant leur part dans tous les secteurs de tous les segments rentables du marché.

Évolution du commerce des bois tropicaux

Les importations de sciages de bois résineux ont augmenté de 50% en volume entre 1973 et 2003, celles des placages—principalement tropicaux—ont presque doublé et celles des contreplaqués ont légèrement progressé. Quant aux sciages tropicaux, leurs importations ont aussi légèrement progressé, tandis que les importations de bois rond industriel tropical ont diminué de 80%.

En termes de volume, la part de marché des bois tropicaux a diminué pendant la période du déclin des disponibilités d'espèces traditionnelles et populaires. Contribuant à cette diminution, les prix des bois tropicaux ont en général fortement augmenté, tandis que les prix des bois résineux du Nord ont baissé au cours de la décennie passée.

En termes de valeur, cependant, en particulier si on tient compte de la Chine (qui a exporté les volumes considérables de bois tropicaux durant cette période), les pays exportant des bois tropicaux dans cette catégorie ont globalement fait mieux que conserver leur part de marché durant les 30 années entre 1973 et 2003. Les importations de meubles et d'autres produits en bois de transformation secondaire provenant des pays tropicaux ont plus que compensé la réduction en valeur des importations de bois rond. La valeur des meubles contenant du bois tropical, importés en France tous les ans, s'élève à quelque 500 millions d'euros.

Le transport—l'élément le plus coûteux pour un grand nombre des produits en bois—a considérablement augmenté au cours des dernières années; dans certains cas, les taux de fret internationaux ont doublé. Ce qui a contribué à l'accroissement de la capacité de l'industrie des bois tropicaux de manufacturer des produits de transformation secondaire et à l'intérêt qu'elle

avait à le faire: il est bien plus rentable de transporter 1 m³ d'assemblages que 3 m³ de bois rond.

La forêt de France et l'industrie du bois

Le domaine forestier de France a pris de l'expansion au cours des 150 dernières années, passant de 8 à 16 millions d'hectares. Le volume du bois sur pied s'élève à environ 2 milliards de m³, comprenant 60% de bois feuillus et 40% de bois résineux. L'accroissement annuel atteint 90 millions de m³, dont les deux-tiers seulement sont prélevés. Ainsi, le volume de bois sur pied en France continue d'augmenter.

Toutefois, en dépit de la surabondance apparente de matière première locale, de nombreux secteurs des industries forestières et manufacturières françaises souffrent d'un inquiétant manque de rentabilité. Des usines ont été fermées et jusqu'à un tiers des emplois qu'elles procuraient ont disparu. La balance commerciale des produits bois se dégrade sérieusement: les importations (tous bois confondus) sont en hausse, les exportations en baisse, et le déficit annuel atteint son point culminant de 3,4 milliards d'euros, dont 1 milliard est attribuable aux importations de meubles et 1 milliard représente du bois transformé, y compris les sciages.

Cette tendance est semblable à celle que l'on constate dans la plupart des autres pays d'Europe occidentale où les coûts sont élevés. La France exporte des grumes de chêne de haute qualité vers la Chine et importe le même bois sous forme de meubles finis. Les producteurs de bois tropicaux sont parmi ceux qui en bénéficient, multipliant leurs ventes de produits à valeur ajoutée.

La France est le seul pays européen où il reste encore une industrie des contreplaqués assez importante utilisant les bois feuillus tropicaux. Mais cette situation évolue du fait que les fabricants français de contreplaqués établissent des usines de déroulage en Afrique (surtout au Gabon). Actuellement, les placages sont importés en France à un rythme accéléré et les contreplaqués plus lentement. La norme française du Centre Technique du Bois Extérieur (CTBX), à laquelle tous les contreplaqués destinés à la construction doivent être conformes, représente une barrière non tarifaire.

Utilisation finale des bois tropicaux

La grande majorité des bois tropicaux importés en France est utilisée pour la construction d'habitations et l'aménagement intérieur. Les produits de menuiserie représentent environ 80% des utilisations finales et le 20% restant du bois tropical massif est utilisé pour la fabrication de moulurés, parquets, ponts de camions, revêtement de sol extérieur, et un éventail de produits d'armement maritime, etc.

Préoccupations relatives à l'environnement

Jusqu'à ces dernières années, le public français et celui d'autres pays latins se préoccupaient moins des questions touchant l'environnement que ceux des pays d'Europe du Nord. Mais les ONG sont maintenant très actives en France.

Le gouvernement a publié un décret relatif aux achats publics de bois. Les directives qu'il renferme sont destinées à augmenter progressivement la part du bois provenant de producteurs capables de justifier d'une origine légale et qui se sont engagés à développer les superficies sous aménagement forestier durable, d'un minimum de 50% en 2007 à 100% d'ici 2010. Ce décret se rapporte à tous bois de toutes sources.

La France participe également à l'initiative de l'Union européenne sur le renforcement des lois forestières, la gouvernance et les marchés, notamment en qualité de coordonnateur pour les pays du bassin du Congo.

L'industrie et les professionnels du bois préfèrent que la certification des forêts ne soit pas monopolisée par une seule organisation. Certains soutiennent le Programme européen des forêts certifiées (PEFC) et d'autres le Forest Stewardship Council (FSC), mais ils sont en général d'accord sur la nécessité de permettre la concurrence de plusieurs régimes. En effet, la fraternité de l'industrie et des professionnels du bois recommande vivement à l'unanimité la reconnaissance mutuelle de tous les différents systèmes.

Promotion

Le Comité national pour le développement du bois (CNDB) oeuvre avec les acteurs de la profession et de l'industrie à la promotion du bois. Le slogan "J'aime le bois" a circulé pendant une décennie. Il a été suivi d'abord de "Le bois avance", en suite de "Le bois—c'est l'essentiel". Des émissions ponctuelles sur les canaux de télévision populaires, des petites annonces dans des magazines populaires, et des affiches rappellent toutes au public qu'utiliser le bois est un acte écologiquement rationnel, et que le bois est un des rares matériaux de construction renouvelables. Tous les bois bénéficient de ces campagnes.

Les directives [du décret] sont destinées à augmenter progressivement la part du bois provenant de producteurs capables de justifier d'une origine légale et qui se sont engagés à développer les superficies sous aménagement forestier durable, d'un minimum de 50% en 2007 à 100% d'ici 2010.

Facteurs déterminant la compétitivité

De nombreux producteurs de bois tropicaux de l'OIBT font face à des contraintes qui ont moins d'effet sur leurs contre-parties qui travaillent les bois résineux et les bois durs tempérés: par exemple, la distance des marchés, le coût élevé du transport, les facteurs climatiques et autres qui handicapent la logistique, un manque de visibilité et d'investissement, ainsi que la difficulté et le coût de la certification.

Heureusement, les caractéristiques naturelles inhérentes des espèces populaires de bois tropicaux sont excellentes pour un certain nombre d'utilisations finales telles que les parquets, la menuiserie, les revêtements de sol et d'autres applications extérieures. Il existe de nombreuses espèces tropicales présentant des caractéristiques de haute qualité qui en permettent l'exportation. La longévité, la stabilité, la facilité d'usinage et l'aspect attrayant de beaucoup d'espèces tropicales sont supérieurs à ceux de la plupart des bois concurrents et d'autres matériaux.

Les possibilités pour les bois tropicaux

Dans cette optique, que peuvent faire les producteurs de bois tropicaux pour profiter des occasions que leur présente une économie française bien assise? Nous formulons un certain nombre de recommandations que l'industrie et les associations commerciales souhaiteront peut-être envisager, y compris les quatre points de caractère général ci-après et des recommandations concernant les espèces populaires et moins connues.



Grumes tropicales en France: un matériau d'élection pour le revêtement de sol extérieur en France.
Photo: Indubois SA

- 1) **Participer aux travaux visant à promouvoir une nomenclature plus simple et plus claire:** elle contribuera à faciliter l'accès au marché des contreplaqués, entre autres.
- 2) **Respecter les normes:** les producteurs devraient s'efforcer de satisfaire toutes les normes applicables aux importations de bois. Il y en a plusieurs dans l'Union européenne.
- 3) **Veiller très attentivement à répondre aux préoccupations relatives à l'environnement et chercher à obtenir la certification.**
- 4) **Viser à fournir des produits finis et semi-finis de qualité supérieure:** les meubles à base de bois représentent l'article ayant le plus de valeur dans les importations de bois tropicaux, et les produits semi-finis deviennent également de plus en plus importants. Un coût de transport moins onéreux (en valeur unitaire) n'est qu'un des avantages de la transformation en aval axée sur l'exportation.

Espèces populaires

Chacune des espèces de bois tropicaux prédominantes sur le marché français doit sa popularité à ses caractéristiques techniques et esthétiques inhérentes. Les producteurs devraient profiter au maximum de ces qualités dans leurs efforts de commercialisation.

Recommandation: utilisez chaque espèce aux fins les plus adaptées ou pour la transformation en produits les plus appréciés. Restez à l'écoute du marché et livrez des produits de qualité qui répondent aux besoins réels du client. Cela vaut pour tous les produits: bois rond industriel, sciages, placages, contreplaqués, menuiserie, moulurés, parquets, revêtement de sol extérieur, meubles, et autres produits en bois transformé.

Espèces moins connues

Dans la plupart des cas, les espèces moins connues sont simplement moins populaires, ou secondaires, pour un certain nombre de raisons techniques et/ou esthétiques liées à la facilité d'usinage, au séchage, à la stabilité, au finissage, à la longévité, à l'aspect, etc.. Ces espèces réalisent de bas prix à la livraison lorsqu'elles sont vendues sur le marché mondial sous forme de bois rond industriel ou de produits de première transformation (c'est-à-dire sciages ou placages). Elles font concurrence (souvent mal) à toutes sortes d'autres espèces de bois tropicaux et tempérés, feuillus et résineux ainsi qu'à d'autres matériaux de construction/décoration.

Les coûts de l'énergie croissant, le transport en absorbe une grande partie de la valeur. Pour le producteur, la rentabilité d'une telle espèce, départ parc à bois ou scierie, est donc extrêmement faible.

D'autres espèces moins connues ne sont pas populaires en raison de l'insuffisance du volume disponible, ce qui pose souvent un problème pour le producteur/fabricant dans le pays d'origine: le volume de grumes fraîches ne suffit pas pour assurer une série de production à la scierie, il est difficile de garantir un séchage au four adéquat, et les volumes sont insuffisants pour assurer un rythme de production à l'usine de moulurage.

Un certain nombre d'espèces moins connues peuvent cependant être rentabilisées par une transformation secondaire en contreplaqués, meubles et autres produits bois. A condition que le producteur les fabrique en produits finis qui répondent aux exigences techniques et esthétiques du client, celui-ci ne se préoccupera pas de l'espèce utilisée, ni même de l'utilisation éventuelle de plusieurs espèces.

Recommandation: avant de les exporter, les producteurs devraient viser à transformer les espèces moins connues en produits finis/semi-finis tels que contreplaqués, meubles, produits de menuiserie, moulurés, revêtement de sol extérieur et autres produits bois transformés,—au besoin en les regroupant par espèce. Vu sous l'angle de l'utilisateur, l'espèce qui a servi à fabriquer un panneau de contreplaqué ou un meuble est sans importance—du moment que le produit est utilisable et peut servir comme il l'entend. Il en va de même pour les moulurés destinés à certaines utilisations finales, ainsi que pour un certain nombre d'autres produits bois de transformation secondaire.

Dans certains cas, des espèces ayant des caractéristiques techniques et/ou esthétiques fort attrayantes pour le marché ne sont disponibles qu'en petites quantités.

Recommandation: les producteurs d'une même région devraient travailler de concert pour regrouper les espèces semblables, présentes en faibles volumes mais ayant une valeur élevée, afin d'assurer des rythmes de production économiquement viables. Les bois durs lourds, qui se prêtent à la pose de revêtement de sol extérieur, sont un bon exemple de ce type d'occasion.

Le rapport in extenso sur le marché français du bois peut être téléchargé du site <http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=203> (en anglais).

Une série de projets OIBT a contribué à renforcer les statistiques forestières au Gabon, mais l'application généralisée d'un système à l'échelle du pays nécessite davantage de soutien de la part du gouvernement

par Gérard Buttoud

Directeur

Laboratoire de Politique Forestière
Ecole Nationale du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts (ENGRF)

14 rue Girardet, CS 4216
54042 Nancy, France

buttoud@engref.fr

LA BONNE gestion d'une économie doit avant tout s'appuyer sur une bonne information. C'est également vrai dans le secteur forestier: une bonne connaissance des structures du secteur forestier national est indispensable pour maîtriser l'économie de la production et de la transformation des bois.

Cette connaissance s'impose à tous les acteurs, qu'ils soient administrateurs, ou opérateurs économiques. C'est parce qu'on connaît bien l'état du marché par exemple qu'on peut en entrevoir les tendances sur lesquelles les gouvernements et le secteur privé devront fonder toute la gamme des décisions qu'ils prendront. En ce qui concerne l'Etat, les recettes fiscales et leur différenciation selon les catégories de produits, ainsi que le développement de l'infrastructure peuvent être déterminés d'une façon plus rationnelle et profitable sur la base d'une bonne information. Les investissements des industriels et opérateurs privés peuvent quant à eux s'orienter vers les domaines permettant de mieux valoriser les potentialités locales.

Par les échanges de vues organisés entre pays voisins, les succès pourraient ainsi diffuser, et chacun pourrait éviter que les échecs et difficultés se reproduisent.

Cette connaissance passe par la disposition de statistiques fiables sur la production et le marché, même s'il est clair que la connaissance en la matière ne peut jamais être parfaite. Certaines données, en fait la plupart d'entre elles, résultent de déclarations d'opérateurs, et peuvent donc être biaisées par l'intérêt que ceux-ci peuvent avoir de les sous-déclarer ou de les sur-déclarer, voire de ne pas les déclarer du tout. Même indépendamment de cet aspect, il peut s'avérer long, difficile et coûteux, et même parfois illusoire, de rechercher une connaissance exhaustive de certains phénomènes. Par conséquent, les statistiques doivent inévitablement résulter d'un compromis entre la fiabilité des données et la possibilité de les collecter dans des délais suffisamment rapides pour guider des choix économiques à faire dans le court terme.

L'appui conceptuel de l'OIBT

Consciente de l'importance des statistiques, l'OIBT s'est engagée dans un processus prioritaire d'appui aux pays producteurs de bois tropicaux pour l'amélioration de leur système de collecte des statistiques sur la forêt et le bois. Depuis le début des années 1990, un grand nombre de pays producteurs ont reçu une assistance substantielle pour le développement de systèmes statistiques performants. Parallèlement à ces projets nationaux, des dispositifs régionaux étaient mis en place pour la formation des personnels forestiers contribuant au recueil et au traitement de l'information statistique sur les forêts et le



Le décollage des statistiques? La collecte de données sur le terrain est parfois risquée.
Photo: Irina Kouplevatskaya

bois. Il en a résulté une amélioration notable de la qualité des informations obtenues et, à son tour, a entraîné plus de rigueur dans le traitement des données, de même qu'une plus grande fiabilité des analyses économiques qui en dérivent et qui sont utilisées, entre autres, pour l'«Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois» établi par l'OIBT.

Il n'en reste pas moins que les capacités en matière de statistiques doivent encore être renforcées, même là où un important effort d'amélioration a été apporté par les projets OIBT. C'est le cas notamment au Gabon, où un projet OIBT (PD 56/00 REV.3 (M)) a récemment été achevé et a fait l'objet d'une évaluation en 2005. Le présent article résume les conclusions de l'évaluation à posteriori et formule certaines recommandations pour l'avenir.

La séquence d'amélioration

Au Gabon, l'OIBT appuie, depuis de nombreuses années, un processus destiné à améliorer le recueil et le traitement des statistiques sur la forêt et le bois. Ce processus a débuté en 1994 par le projet OIBT PD 36/92 (M) qui avait pour objet d'organiser l'informatisation du traitement par l'administration centrale des données sur l'exploitation forestière collectées manuellement au niveau des inspections des Eaux et Forêts, et qui s'est poursuivie jusqu'ici en quatre phases de projet successives.

L'une des premières réalisations du projet a été d'établir une cellule de statistique responsable de l'édition d'un Annuaire statistique sur les forêts et le bois. Les délais souvent importants de transmission des données par les inspections, ainsi que les risques d'erreurs répétées avec la collecte initiale et le premier traitement au niveau des inspections—qui s'effectuaient toujours manuellement—ont alors conduit à l'établissement d'une deuxième phase (projet OIBT PD 29/96 REV.1 (M)). Le projet a contribué de 1997 à 1998 à l'informatisation complète du traitement des données sur l'exploitation forestière au niveau de chacune des inspections des Eaux et Forêts. A cet effet, il a établi un module informatique appelé STATFOR. Une évaluation à posteriori réalisée alors a montré la justesse de



Photo: Irina Kouplevatskaya

cette démarche, tout en attirant l'attention sur la nécessité de le faire fonctionner à l'échelle du pays le plus vite possible.

La troisième phase du processus (projet OIBT PD 15/98 REV.2(M)), qui s'est déroulée de 2000 à 2001, a cherché ensuite à poursuivre le travail d'informatisation au niveau de la collecte même des données sur les chantiers d'exploitation forestière. Un système expérimental permettant à la fois de remplacer les formulaires papier par des carnets de note électronique et de suivre les produits au moyen de codes barres, a été mis au point, sous l'appellation d'EXFOR.

La quatrième phase de développement des statistiques forestières au Gabon (projet OIBT PD 56/00 REV.3 (M)) a eu lieu en 2002 et 2003. Il s'agissait d'adapter le module EXFOR au système Windows et de concevoir des modules informatiques sur la gestion à l'amont (INFOR sur les inventaires d'aménagement) et sur l'exportation à l'aval (COMFOR sur les flux de bois sur les parcs à grumes), afin de permettre le suivi des grumes mises sur le marché international et de faciliter l'octroi de labels liés à des schémas de certification.

Avec la cinquième phase, qui doit débuter en 2006 (projet OIBT PD 182/03 (M)), la séquence d'amélioration doit être conduite à son terme. À l'issue de ce projet en effet, le Gabon disposera d'un système de saisie et de traitement des données entièrement informatisé sur les activités de son industrie primaire du bois, mis en place au niveau de plusieurs régions/concessions pilotes. Il devrait être alors possible de connaître avec précision et avec un risque d'erreur amoindri, tous les éléments caractérisant les flux de produits dans la filière bois gabonaise. L'expérience gabonaise constitue un modèle applicable dans d'autres pays, en particulier ceux de la cuvette congolaise; un bon point de départ serait de commencer par la troisième phase conduite au Gabon, qui cherche à dépasser la technologie en matière de collecte des données sur le terrain.

Difficultés d'application à l'échelle nationale

La série de projets mis en oeuvre au Gabon a permis d'introduire un système sophistiqué de traitement des données dans plusieurs parties du pays. Pourtant, à l'échelle du pays, peu de choses ont finalement changé dans la collecte et le traitement des statistiques, qui s'effectuent d'une manière semblable à la pratique du début des années 1990. En fait, il y a eu progressivement déconnexion entre la réalisation des modules informatiques et la question de leur application à l'échelle du pays. On dispose aujourd'hui d'outils informatiques performants devant permettre l'amélioration effective des statistiques, mais le dispositif d'application à grande échelle se fait attendre. Cette déconnexion entre l'approche de modèle et la réalité peut être attribuée en grande partie à des paramètres organisationnels qui n'existent pas qu'au Gabon: mutations des personnels formés aux statistiques dans des services différents et réorganisations administratives changeant les modalités du suivi des statistiques. De plus, le financement de certaines tâches liées aux statistiques (édition de l'annuaire, équipement en matériel informatique, etc.) n'est pas toujours assuré dans le budget national. Il en résulte que les décideurs ne peuvent en fait bénéficier de

l'amélioration de l'information statistique qui aurait normalement dû dériver de cet effort conceptuel.

Les conditions à remplir pour une amélioration effective

Il est évident que la mise au point réussie d'un modèle performant de techniques de collecte et de traitement ne suffit pas en soi si, dans le même temps, des mesures d'application à grande échelle ne sont pas organisées. Parmi les conditions à remplir si l'on veut que le type d'activités financées par l'OIBT au Gabon se traduisent par un système national complet au sein de l'administration forestière nationale, on peut retenir les suivantes:

- L'existence, d'abord, au niveau national, d'une véritable stratégie d'amélioration des statistiques, intégrée ou non au programme forestier national, s'impose comme une priorité. Cette stratégie devrait être conçue comme une démarche d'appropriation par le pays des résultats des projets. Elle doit clairement définir des objectifs nationaux à atteindre dans des délais donnés, identifier des services responsables en optimisant les capacités financières et humaines disponibles, et instituer un système de suivi et d'évaluation transparent.
- La mise en place d'un processus international de formation en matière de statistiques, accompagné d'une évaluation continue, permettrait la transmission plus rapide des leçons tirées par chacun des pays d'une zone où les conditions sont semblables. Par les échanges de vues organisés entre pays voisins, les succès pourraient ainsi diffuser, et chacun pourrait éviter que les échecs et difficultés se reproduisent. La formation conjointe des agents chargés des statistiques dans chacun des pays d'une même zone gagnerait également à être articulée à ce processus d'évaluation régionale, pour être plus directement orientée vers les besoins concrets.
- L'établissement d'un lien entre les produits du système statistique et l'amélioration des capacités d'imposer et de percevoir des revenus forestiers aurait pour effet de consolider le soutien en faveur du système de la part d'autres secteurs que le secteur forestier ou l'administration forestière (par exemple, les services des finances).

Ces conditions, qui impliquent un engagement des pays, mais aussi un appui de la communauté internationale, aideraient à remédier aux difficultés soulevées par les réalisations à grande échelle des objectifs concernant les statistiques forestières. Elles seront explicitées dans le cadre du projet OIBT PD 182/03 (M), qui constitue la cinquième et dernière phase du processus d'amélioration des statistiques sur la forêt et le bois au Gabon. Si ce projet mène, à l'échelle du pays, à l'adoption de la série de modules mise au point jusqu'ici pour la collecte et le traitement des données, il permettra des avancées significatives, tant pour le Gabon que pour nombre des pays voisins qui sont, pour la plupart, aux premiers stades du développement des statistiques.

Sources

OIBT 2005. Mission OIBT de soutien aux efforts déployés par le gouvernement de la République gabonaise en vue d'atteindre l'Objectif 2000 de l'OIBT et de réaliser l'aménagement forestier durable. Rapport de la Mission de diagnostic présenté au Conseil international des bois tropicaux en juin 2005. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT 2005. Mission d'évaluation à posteriori du projet PD 56/00 Rev.3(M). Rapport présenté au Conseil international des bois tropicaux en novembre 2005. OIBT, Yokohama, Japon.

Une récente étude constate qu'un certain travail de base est effectué en Asie pour améliorer les stocks croissants de teck, mais il ne suffit pas encore pour se répercuter sur la production de bois

par Hiroshi Nakata et Keiya Isoda

Forest Tree Breeding Centre
Ibaraki, Japon

LE TECK (*Tectona grandis*) est une essence de plantation dont l'importance s'accroît dans les pays tropicaux. Il est cultivé dans au moins 36 pays à travers les trois régions tropicales et constitue, estime-t-on, 75% des plantations tropicales de feuillus produisant du bois de qualité supérieure dans le monde (Bhat & Ma 2004). Beaucoup a été fait pour améliorer les collections de semences de teck depuis que cette essence a été plantée pour la première fois au milieu des années 1800; plusieurs publications (par ex. Ball *et al.* 2000) récapitu-

lent les tendances et ce que les principaux producteurs de teck ont réalisé pour améliorer les arbres. Toutefois, dans certains pays producteurs, les modifications majeures des politiques survenues vers la fin des années 80 et des années 90—comme l'interdiction des coupes et la restructuration des services forestiers—ont perturbé les programmes d'amélioration et leur situation a parfois été obscurcie.

Dans la décennie passée, des initiatives régionales et mondiales (telles que Teaknet, basé au Myanmar) ont été lancées en vue de promouvoir des approches intégrées et efficaces (entre autres) de l'amélioration du teck. Plusieurs projets ont été entrepris—grâce à des financements, de l'OIBT entre autres—pour mettre en train ou développer des programmes d'amélioration. Lors d'une conférence internationale sur le teck tenue au Kerala vers la fin 2003, des acteurs très divers ont émis une déclaration, l'Appel à l'action en faveur du teck, recommandant vivement aux gouvernements, bailleurs de fonds, investisseurs et autres intéressés de prendre des mesures, entre autres, pour évaluer et documenter la situation actuelle des récoltes/ressources de teck et de faire une étude critique de la technologie appliquée dans le contexte de nouveaux progrès réalisés en matière de recherche.

Cette étude a été entreprise par le Forest Tree Breeding Centre (FTBC) du Japon pour consolider l'information sur les programmes d'amélioration du teck dans les principaux pays et régions de production, dans l'intention de renforcer les réseaux de développement du teck.

Méthodologie

Une série de consultations a eu lieu entre les auteurs et les organismes internationaux pertinents en vue de mieux comprendre la situation mondiale et les récentes tendances. L'information obtenue auprès de l'OIBT, du Centre pour la recherche forestière internationale et du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (RAP/FAO) ont indiqué que



Source de graines: zone produisant des graines de teck au Myanmar. Photo: H. Nakata

la Thaïlande, le Myanmar et l'Etat indien du Kerala sont d'importance primordiale en raison de l'existence dans ces pays de forêts de teck naturelles et plantées et de leur production historique de bois. Les programmes d'amélioration mis en place dans d'autres régions sont d'importance secondaire car ils sont pour la plupart relativement récents et sont basés sur du matériel issu de sources d'une autre région (encore que l'on ne sache pas au juste si les forêts de teck de l'île de Java en Indonésie proviennent de matériel naturel ou importé). Par conséquent, cette étude était axée sur les travaux effectués en Thaïlande, au Myanmar et au Kerala.

Les travaux sur l'amélioration du teck ont subi de profonds changements au cours des dix dernières années du fait de la restructuration institutionnelle et d'importantes modifications des politiques. Etant donné la dynamique de la situation, les publications disponibles n'ont pas suffisamment reflété ces changements. Des visites ont été effectuées en Thaïlande, au Myanmar et au Kerala en septembre 2005 pour s'assurer que l'étude reposerait sur une information actualisée au maximum; la priorité a été accordée au Myanmar, dont il était plus difficile d'obtenir des informations récentes par les moyens électroniques.

Les éléments essentiels d'une évaluation quant à la situation actuelle de l'amélioration du teck étaient les suivants:

- dispositions institutionnelles et politique/plans pour le développement et l'amélioration des plantations de teck;
- ressources de teck existantes;
- travaux d'amélioration; et
- matériel amélioré de reproduction et production.

Tels étaient les paramètres de base de l'étude.

Progrès dans l'amélioration du teck

Le *tableau 1* résume les principaux indicateurs relatifs à l'amélioration des arbres jusqu'en 2005 en Thaïlande, au Myanmar et dans l'Etat du Kerala, d'après les données rassemblées par cette étude. Le *tableau 2* indique les progrès réalisés dans les travaux d'amélioration jusqu'à présent.

Mot clé

Arbre plus

Phénotype (c.-à-d. arbre particulier) jugé (mais sans preuve expérimentale) exceptionnellement supérieur du point de vue qualité ou quantité, par exemple taux de croissance exceptionnel, caractéristiques de croissance désirables, densité élevée du bois, résistance apparemment exceptionnelle aux maladies et aux attaques d'insectes ou à d'autres facteurs environnementaux.

Source: Nieuwenhuis, M. 2000. Terminology of Forest Management. IUFRO, Vienne, Autriche

Amélioration du teck

Tableau 1: état des principaux indicateurs de l'amélioration du teck, 2005

		THAÏLANDE	MYANMAR	KERALA	
INSTITUTIONS ET ORIENTATIONS/PLANS					
Organismes pour le développement des plantations de teck	Secteur public	Département(s)	Parc national/Foresterie	Forêt	
		Entreprise(s)	Organisation de l'industrie forestière (FIO)	Entreprise du bois du Myanmar (MTE)	
		Institut(s) de recherche	Centre d'amélioration du teck (TIC)	Institut de recherche forestière (FRI)	Institut de recherche forestière du Kerala (KFRI)
		Université(s)	Nombreuses	Université forestière du Myanmar	Nombreuses
	Secteur privé	Entreprises privées	Nombreuses	Aucune	Nombreuses
		Communautés locales	Négligeable	Négligeable (?)	Oui
	Agence d'exécution principale		FIO	Office des forêts	Office des forêts
	Agence chargée des travaux d'amélioration		TIC	FRI	KFRI
Ressources humaines	Chercheurs sur l'amélioration du teck		Quelques-uns	Peu nombreux	Nombreux
	Professionnels/experts en teck		Nombreuses	Nombreux	Nombreux
Plans d'amélioration du teck approuvés		Aucun	Aucun	Aucun	
RESSOURCES EN TECK					
Forêts naturelles	Tendances		Baisse	Baisse/importante	Baisse
	Production		Aucune	Coupes sélectives	Aucune
Forêts plantées	Rotation la plus avancée		Deuxième	Deuxième	Troisième
	Principale agence d'exécution		Entreprise publique	Office des forêts	Office des forêts
	Mode de plantation prédominant		Industriel	Système Taungya	Industriel
	Possibilités de développement futur		Limitées	Importantes	Limitées
TRAVAUX D'AMELIORATION					
Arbres plus	Nombre estimé		Environ 500	Peu nombreux	94
	Critères de sélection		Elaborés par le TIC	Elaboration en cours	Elaborés par le KFRI
Essais de provenance	Type		International	National	International
	Nombre de provenances testées		3	10	a.c.d.
	Nombre de sites d'essai		1	4	a.c.d.
	Ont débuté en		1974	1998	1960
	Publications		Oui	Oui	Non
Tests de descendance		Echelle pilote	Aucun	Echelle pilote	
Tests de clonage		Aucun	Aucun	Oui	
PROPAGATION/PRODUCTION					
Zones de production de graines		1000 hectares	650 hectares	Oui	
Vergers à graines	Type		a.c.d.	Clonal	a.c.d.
	Nombre de sites		a.c.d.	2	a.c.d.
	Superficie		a.c.d.	20 hectares	a.c.d.
	Production		Aucune	Aucune	Aucune
Haies jardinées		Echelle pilote	Echelle pilote	Echelle de production	
Pépinières		Oui	Oui	Oui	
Culture tissulaire		A des fins de recherche	Echelle expérimentale	A des fins de recherche	

a.c.d. = aucun chiffre disponible

Travaux d'amélioration en général

Les trois pays producteurs ont tous réalisé des progrès dans l'amélioration du teck. Cependant, le matériel génétique amélioré n'est pas encore prêt pour être largement distribué.

Agences procédant au développement et à l'amélioration des plantations

La production et l'amélioration du teck sont en général

tributaires des secteurs publics de chaque pays/Etat. Le système agroforestier dénommé Taungya est largement pratiqué au Myanmar en utilisant le teck.

Potentiel pour l'utilisation de matériel amélioré

Le Myanmar offre les plus grandes possibilités d'utilisation de matériel amélioré parce que le développement de plantations y est envisagé plus largement. Jusqu'à présent, les coupes sélectives de teck dans les forêts naturelles représentaient la forme prédominante de production mais l'Office des forêts du Myanmar

Domaines d'amélioration

Tableau 2: ampleur de l'amélioration du teck

INDICATEURS	PAYS/LOCALITE		THAÏLANDE		MYANMAR		KERALA	
	NIVEAU DE PROPAGATION		Développement	Production	Développement	Production	Développement	Production
Choix des sources	Populations	Zone(s) de production de graines	•	•	•	•	•	•
		Provenance(s)	•		•		•	
	Particuliers	Arbres plus	•		•		•	•
Reproduction	Pollinisation libre		•				•	
	Pollinisation dirigée		•					

prévoit maintenant de favoriser la production des plantations plutôt que celle des forêts naturelles. En Thaïlande et au Kerala, l'expansion à grande échelle du domaine planté de teck n'est pas prévue; les politiques en vigueur en Thaïlande découragent même les prélèvements dans les plantations de teck existantes. L'utilisation de matériel amélioré est prévue lorsque les plantations existantes auront été coupées et seront replantées, ou quand de nouvelles plantations privées seront établies.

Choix des sources supérieures

Chacun des trois pays (Myanmar, Thaïlande, Etat du Kerala) a entrepris l'amélioration par sélection, par exemple éclaircies phénotypiques dans des zones de production de semences, essais de provenance et sélection d'arbres plus. Au Kerala et en Thaïlande, un certain nombre d'arbres plus ont été sélectionnés sur la base des critères établis par les organismes de recherche. Ces agences ont procédé à des essais de provenance dans les années 60 et les années 70 respectivement, en utilisant des provenances à travers l'aire de répartition naturelle de l'espèce. Le Myanmar a entrepris des essais de provenance vers la fin des années 90 en utilisant le matériel génétique d'un éventail de zones particulières du pays. On s'attend à ce que le projet OIBT PD 270/04 REV.2 (F) (Conservation *ex-situ* et *in-situ* du teck (*Tectona grandis*) en appui à la gestion forestière) facilite le déroulement des essais sur les zones de production/provenance de semences et la sélection d'arbres plus au Myanmar.

Reproduction

Quelques activités de recherche sur la reproduction du teck par pollinisation entre arbres sélectionnés ont eu lieu en Thaïlande et au Kerala. Cependant, les vergers à graines dans les deux cas n'ont pas donné de quantités satisfaisantes de produits de pollinisation libre. Une étude récemment menée par l'Institut de recherche forestière du Kerala (KFRI) a indiqué que l'hybridation artificielle pourrait multiplier par dix environ la productivité de fruits (Indira *et al.* 2002). Des essais de pollinisation dirigée ont récemment été entrepris en Thaïlande. Le degré auquel les travaux sur la reproduction pourront contribuer à la foresterie du teck dans un proche avenir n'est pas évident car les résultats de la recherche sont encore limités.

Multiplication

Des secteurs de production de semences ont été établis pour soutenir les services de terrain au Myanmar, en Thaïlande et au Kerala. Cependant, un des principaux obstacles au développement de plantations de teck de qualité supérieure reste celui d'une production insuffisante de graines. Dans ces trois principaux pays producteurs, une technique ou une autre de culture tissulaire a été appliquée. En Thaïlande et au Kerala, la culture tissulaire sert principalement à reproduire des spécimens à des fins de recherche. Néanmoins, certains organismes privés et publics de Thaïlande ont utilisé des équipements de culture tissulaire pour produire et vendre des jeunes plants d'arbres plus; on estime que jusqu'à présent plus de 500 hectares de plantations de teck ont été développés avec du matériel de culture tissulaire fourni par des entreprises privées. Au Kerala, un effort de recherche a récemment été fait pour mettre au point des pratiques de multiplication clonale d'individus supérieurs et des techniques rentables

de culture tissulaire. Toutefois, le degré auquel ces techniques remplaceront les pratiques de multiplication traditionnelle comme celles du bouturage et des semis pour produire à grande échelle du matériel amélioré est encore incertain.

Conclusion

Divers efforts d'amélioration du teck ont été faits dans chacune des trois principales régions de culture du teck étudiées. L'accent a été mis principalement sur l'amélioration par sélection, comme en témoignent les essais de provenance, la création d'aires affectées à la production de graines et la sélection d'arbres plus. Par ailleurs, la production de bois n'a pas encore beaucoup bénéficié d'une telle amélioration. La prochaine démarche importante sera d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans stratégiquement focalisés, intégrés et réalisables d'amélioration du teck en vue de soutenir le développement potentiel des plantations et la culture de cette essence à l'avenir.

La normalisation des méthodologies de recherche et la planification coordonnée de celles-ci représenteront un avantage considérable car elles permettront aux principaux producteurs de partager les résultats et d'en tirer bénéfice. Les principaux essais de provenance effectués au niveau international jusqu'à présent sont ceux de Thaïlande et du Kerala, tandis que ceux du Myanmar sont de niveau national; les résultats auraient pu être comparés si les conceptions avaient été normalisées. Une recherche d'information sur les variations génétiques entre le Myanmar, la Thaïlande et le Kerala permettrait sans doute d'améliorer la conception des essais de multiplication et la détermination scientifique des provenances.

Remerciements

L'étude a été revue par Mr Teerapong Saowaphak de l'Université de Chiang Mai, Mr U Saw Eh Dah and Dr.Nyi Nyi Kyaw de l'Office des forêts du Myanmar, Dr E.P. Indira du KFRI, Dr Hwan Ok Ma du Secrétariat de l'OIBT et Mr Masakazu Kashio du RAP/FAO. Toutefois, les auteurs prennent la responsabilité de toute erreur qui aurait pu se glisser.

Références

- Ball J., Pandey D. & Hirai S. 2000. *Global overview of teak plantations. site, technology and productivity of teak plantations.* FORSPA Publication No 24/2000. TEAKNET Publication No 3.
- Bhat, K. & Ma, H. 2004. L'union fait la force. *AFT* 12/1.
- Indira, E.P. & Mohanadas, K. 2002. Intrinsic and extrinsic factors affecting pollination and fruit productivity in Teak (*Tectona grandis* L.f.) *Indian J Genetics & Plant Breeding* 62 (3): 208-214.

Projets récemment financés par l'OIBT

Les projets résumés ci-après ont été financés à la trente-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux, tenue en novembre 2005. Au total, 13 millions de dollars des Etats-Unis ont été engagés à la session pour des projets et activités inclus dans le programme de travail biennal 2006–2007

Paix et conservation binationale dans la cordillère du Condor, Équateur-Pérou, Phase II (Composante équatorienne) (PD 238/03 Rev.4 (F))

Budget OIBT:	577 800 \$EU
Ministère pour l'environnement de l'Equateur:	22 000 \$EU
Fondation Natura:	121 678 \$EU
Conservation International:	37 000 \$EU
Total	758 478 \$EU

Agences d'exécution Ministère pour l'environnement de l'Equateur, Fondation Natura, Conservation International

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Fonds pour le partenariat de Bali

La chaîne du Condor présente des caractéristiques uniques en raison de ses taux de biodiversité, d'endémisme et de conservation. Au cours de la première phase de ce projet (PD 2/00 REV.2 (F)), deux aires de conservation (la réserve écologique et le territoire Shuar du Condor) ont été établies, leurs plans de gestion ont été conçus et ces deux aires ont été intégrées dans un programme-cadre de plans généraux d'aménagement pour l'utilisation des terres, la conservation et le développement durable, ainsi que des plans de gestion de l'environnement au niveau municipal.

Durant sa seconde phase, le projet assurera: a) la conservation des aires protégées nationales et la gestion durable des ressources naturelles dans la région du Condor, en vue de promouvoir le développement durable des communautés Shuar grâce à l'exécution de sous-programmes contenus dans les plans d'aménagement relatifs au territoire Shuar et à la réserve écologique du Condor; et b) la mise en oeuvre conjointe des mécanismes et instruments pour coordonner la gestion de la conservation par l'Equateur et le Pérou.

Paix et conservation binationale dans la cordillère du Condor, Équateur-Pérou, Phase II (Composante péruvienne) (PD 237/03 Rev.4 (F))

Budget OIBT:	577 800 \$EU
INRENA:	117 600 \$EU
Conservation International – Pérou:	157 789 \$EU
Total	853 189 \$EU

Agences d'exécution Institut national pour les ressources naturelles (INRENA) en association avec la Conservation international – Pérou et avec la participation des organismes autochtones

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Fonds pour le partenariat de Bali

Cette seconde phase du projet aidera à conserver la flore, la faune et les paysages d'un échantillon représentatif de forêts tropicales de montagne dans l'optique de la manière dont les autochtones Awajun-Wampis perçoivent le monde; à cet effet, elle s'appuiera sur le plan directeur conçu pour le Parc national de la chaîne du Condor. Par ailleurs, elle renforcera les capacités des collectivités indigènes de gérer de manière durable les ressources naturelles de la région.

Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est: Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan) (PD 351/05 Rev.1 (F))

Budget OIBT:	514 653 \$EU
INIFAP-CONAFOR/Gobierno Anfitrión:	181 572 \$EU
Total	696 225 \$EU

Agences d'exécution Institut national pour la recherche forestière et agricole (INIFAP), Centre national pour la conservation et l'amélioration des écosystèmes forestiers

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Finlande, Fonds pour le partenariat de Bali

Ce projet élaborera des programmes d'aménagement axés sur la conservation et l'utilisation durable des forêts tropicales dans le sud-est du Mexique (Los Tuxtlas, Chimalapas, Selva Lacandona, Centla, Calakmul, Tekax et Sián Kaán). Ses principaux produits comprendront: un diagnostic des ressources forestières dans les forêts tropicales des plaines côtières du sud-est; des processus permettant d'évaluer la gestion des forêts et adaptés aux conditions des forêts tropicales du Mexique; et des critères et indicateurs localement validés pour évaluer la gestion des forêts tropicales. Le projet transmettra les connaissances sur l'aménagement forestier durable aux collectivités *ejido* à qui appartient la forêt tropicale.

Elaboration et enseignement d'un programme de formation professionnelle en exploitation forestière à faible impact et pratiques de gestion forestière durable au Guyana (PD 333/05 Rev.2 (I))

Budget OIBT:	361 897 \$EU
Gouvernement guyanais:	441 431 \$EU
Forestry Training Centre Inc:	80 155 \$EU
Entreprises forestières:	136 130 \$EU
Tropical Forest Foundation/ Caterpillar Inc:	135 000 \$EU
Total	1 154 613 \$EU

Agence d'exécution Forestry Training Centre Inc.

Sources de financement Etats-Unis, France, Fonds pour le partenariat de Bali

Ce projet de vingt-quatre mois a pour objet de poursuivre et d'étendre la formation professionnelle en matière d'aménagement forestier durable (AFD) et d'exploitation à faible impact (EFI) au Guyana. Il s'appuiera sur l'expérience acquise par le Forestry Training Centre Inc., créé en mai 2003 grâce au projet OIBT PD 68/01 REV. 2 (I).

Une des principales activités du projet consiste à poursuivre le programme de formation à l'EFI en dispensant 27 cours pratiques à l'intention de 234 forestiers à tous les niveaux. Un deuxième volet élaborera un système d'EFI et un programme de formation spécialement adaptés aux besoins des petits exploitants et des membres de la communauté forestière. Une troisième composante élargira le programme de formation à l'AFD au-delà des pratiques d'EFI, pour inclure la planification de la gestion forestière, les normes d'un code de pratiques, la prospection et la cartographie forestières, l'identification des espèces arborescentes et les pratiques d'audit en fonction de critères et indicateurs.

Mise en démonstration et en application de technologies de production et d'utilisation destinées à une valorisation durable du rotin dans les pays membres de l'ANASE (Philippines; PD 334/05 Rev.2 (II))

Budget OIBT:	629 873 \$EU
Gouvernement philippin:	270 000 \$EU
Total	899 873 \$EU

Agences d'exécution Bureau de recherche-développement sur les écosystèmes, Département de l'environnement et des ressources naturelles

Source de financement Fonds pour le partenariat de Bali

Ce projet de 48 mois s'efforcera de développer le secteur du rotin dans la région de l'ANASE par la démonstration et l'application de technologies de gestion et d'utilisation du rotin. Il créera des parcelles pilotes de 20 hectares dans chaque pays de l'ANASE et rédigera des manuels techniques en matière de gestion du rotin et de formation. A la suite de recherches technologiques en la matière, la formation portera sur les techniques d'utilisation du rotin pour la production de meubles de qualité, d'articles d'artisanat et d'autres produits. Le projet créera également un Centre ANASE du rotin qui facilitera des échanges de vue et l'harmonisation des politiques en vue de soutenir l'exécution de projets nationaux concernant le rotin.

Système de surveillance et de gestion des feux de forêts tropicales d'après les données de télédétection satellitaire en Chine (PD 228/03 Rev.3 (F))

Budget OIBT:	230 000 \$EU
Gouvernement chinois:	172 500 \$EU
Total	402 500 \$EU

Agence d'exécution Institut de recherche sur les techniques d'information appliquées aux ressources forestières, Académie forestière de Chine

Sources de financement Japon, Australie

Ce projet vise à réduire la fréquence des feux dans les forêts tropicales de Chine, à renforcer la protection des forêts et à accélérer le développement et l'utilisation durables des forêts tropicales. Plus particulièrement, il se propose d'améliorer la surveillance des feux de forêt et les prévisions des risques d'incendies dans un secteur expérimental dans la province de Guangdong. Il entreprendra en outre de promouvoir la gestion des feux de forêt aux niveaux provincial, du district et du comté grâce à la mise en place d'un système satellitaire de surveillance et de gestion des feux de forêt tropicale et par des démonstrations et une formation technique.

Aménagement durable des ressources forestières tropicales par des accords multi-acteurs dans les zones sous régime foncier coutumier en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PD 324/04 Rev.3 (F))

Budget OIBT:	452 196 \$EU
The Nature Conservancy (TNC):	505 538 \$EU
Gouvernement de PNG	75 000 \$EU
Total	1 032 734 \$EU

Agences d'exécution Office des forêts de PNG en collaboration avec TNC

Sources de financement Japon, Australie, TNC, Fonds pour le partenariat de Bali

Ce projet aidera les propriétaires locaux des forêts de la chaîne d'Adelbert et de toute la PNG à conserver et gérer durablement leurs forêts de manière à satisfaire les besoins en moyens d'existence des générations actuelle et futures. Plus particulièrement, il aidera les propriétaires forestiers dans les montagnes d'Adelbert à s'accorder efficacement sur des plans de conservation et d'aménagement qui leur permettront de conserver et de gérer durablement leurs forêts et de satisfaire leurs besoins en moyens de subsistance.

Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales dans l'Est de l'Amazonie brésilienne (PD 346/05 Rev.2 (F))

Budget OIBT:	324 000 \$EU
Contreparties:	191 700 \$EU
Total	515 700 \$EU

Agence d'exécution Embrapa - Amazonie orientale

Source de financement Fonds pour le partenariat de Bali

L'objectif de ce projet est de contribuer au rétablissement des secteurs dégradés de terres familiales en Amazonie orientale en renforçant les capacités des paysans dans la zone de projet, et en instituant des réseaux de partenariat constitués de paysans, étudiants, établissements de recherche et associations de producteurs intéressés à la réhabilitation des forêts dégradées. Le projet prévoit également, selon divers dispositifs, la mise en place et le suivi de secteurs de démonstration et un examen de la législation en vigueur afin de réduire le déboisement et de promouvoir la réhabilitation des terres dégradées.

Contribution aux moyens d'existence et à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (PD 372/05 Rev.1 (F))

Budget OIBT:	790 020 \$EU
Gouvernement thaïlandais:	343 620 \$EU
Total	1 133 640 \$EU

Agences d'exécution Département royal des forêts en collaboration avec l'Institut pour l'environnement de Thaïlande

Sources de financement Suisse, Etats-Unis, Forea, Fonds pour le partenariat de Bali

La catastrophe asiatique du tsunami qui a sévi le 26 décembre 2004 a causé une dévastation massive dans six provinces méridionales de Thaïlande, le long du littoral d'Andaman. Ce projet lancera un processus visant à réhabiliter à moyen et long terme les forêts côtières endommagées dans cette zone. Sa conception souligne la complémentarité et les synergies avec un projet qui sera financé dans le même secteur par Swiss Solidarity et qui vise à étayer le développement de moyens de subsistance durables pour la communauté.

Développement technologique au service de la production de matériel de plantation destiné à la plantation durable d'essences balinaises indigènes avec la participation des populations (Indonésie; PD 386/05 Rev.1 (F))

Budget OIBT:	597 512 \$EU
Gouvernement indonésien:	1 076 662 \$EU
Total	1 674 174 \$EU

Agences d'exécution Services forestiers de la Province de Bali en collaboration avec le Centre régional des semences d'arbres de la Direction générale pour la réhabilitation des terres et la foresterie sociale, Ministère indonésien des forêts

Sources de financement République de Corée, Australie, Fonds pour le partenariat Bali

Ce projet, qui fait suite au projet OIBT PD 137/02 REV.2 (F), viendra renforcer le programme de plantation d'arbres entrepris par les pouvoirs publics de la province de Bali en vue de rendre plus autonome l'économie locale et d'améliorer l'état de l'environnement à Bali.

Système d'information complet au service d'une industrie durable du meuble en bois en Malaisie (PD 192/03 Rev.3 (M))

Budget OIBT:	121 072 \$EU
FRIM:	14 552 \$EU
Total	135 624 \$EU

Agence d'exécution Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM)

Sources de financement Fonds pour le partenariat de Bali, Australie

L'importance croissante de l'industrie malaisienne du meuble en bois dans la structure économique des exportations du pays fait qu'elle représente maintenant en valeur jusqu'à 4 milliards de ringgit malaisiens par an. Ce petit projet élaborera un système d'information sur l'offre et la demande en vue d'assurer le développement durable de l'industrie malaisienne du meuble en bois. Le système d'information facilitera dans l'avenir la mise au point de la politique industrielle, fournira aux acheteurs internationaux et locaux des informations sur le marché, et aidera les industriels à planifier l'expansion de l'industrie.

Mise en place d'un réseau destiné à faciliter la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques relatives aux bois tropicaux et à d'autres paramètres forestiers en Inde (PD 291/04 Rev.2 (M))

Budget OIBT:	216 378 \$EU
ICFRE:	25 100 \$EU
Total	241 478 \$EU

Agence d'exécution Conseil indien pour la recherche et l'enseignement (ICFRE)

Sources de financement Japon, Etats-Unis, République de Corée, Fonds pour le partenariat de Bali

Ce projet créera un réseau pour la collecte, le traitement et la diffusion des données relatives au secteur forestier de l'Inde. Il élaborera des formulaires de rapport conformes à ceux de l'OIBT et d'autres organismes internationaux pertinents, ainsi qu'un manuel de mise en oeuvre du réseau et des cours de formation à l'intention des enquêteurs intervenant sur le terrain. Les moyens de traitement et de diffusion des données de l'ICFRE seront mis au point en vue de réduire au minimum le temps de réponse aux demandes de données formulées par l'OIBT et par d'autres organismes pertinents.

Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (PPD 108/04 Rev.1 (F))

Budget OIBT:	75 578 \$EU
Gouvernement ghanéen:	18 674 \$EU
Total	94 252 \$EU

Agences d'exécution Institut de gestion des ressources naturelles renouvelables (IRNR), en collaboration avec l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG) et la Commission forestière du Ghana

Sources de financement Etats-Unis, Fonds pour le partenariat de Bali

Ces dernières années, les pressions d'une population croissante, combinées à l'essor du développement agricole, industriel et urbain dans les zones littorales, ont entraîné la dégradation des écosystèmes de mangrove du Ghana. Cet avant-projet vise à dégager les opportunités et les menaces qui concernent la gestion, l'utilisation et la conservation durables des mangroves par les populations locales. Il formulera également des lignes directrices en matière de politique et de législation pour la gestion communautaire des mangroves et préparera une proposition en vue de l'exécution d'un plus ample projet sur la gestion, la conservation et l'utilisation durables des mangroves par les communautés locales au Ghana.

Assistance technique pour la formulation d'un projet visant à renforcer les capacités en matière de gestion durable des forêts tropicales naturelles et artificielles (Panama; PPD 45/02 Rev.3 (M))

Budget OIBT:	32 022 \$EU
Gouvernement panaméen:	13 270 \$EU
Total	45 292 \$EU

Agence d'exécution Autoridad Nacional del Ambiente (ANAM)

Source de financement Agence forestière du Japon

Cet avant-projet formulera une proposition de projet destinée à renforcer les capacités de promouvoir la gestion durable des forêts au Panama. Le but final est d'assurer la fourniture de produits forestiers à l'échelle du pays afin de répondre aux exigences du marché international des bois tropicaux et de permettre ainsi d'accroître les exportations et de dégager des recettes en devises étrangères tout en favorisant la conservation des forêts naturelles.

Producteurs

Afrique

*Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Ghana
Libéria
Nigéria
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Togo*

Asie & Pacifique

*Cambodge
Fidji
Inde
Indonésie
Malaisie
Myanmar
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Thaïlande
Vanuatu*

Amérique latine

*Bolivie
Brésil
Colombie
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Mexique
Panama
Pérou
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela*

Consommateurs

*Australie
Canada
Chine
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
Japon
Népal
Norvège
Nouvelle-Zélande
République de Corée
Suisse
Union européenne
Allemagne
Autriche
Belgique/Luxembourg
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Pays-Bas
Portugal
Suède
Royaume-Uni*

Combien de carbone les plantations de teck du Ghana séquestrent-elles?

par Samuel Asirifi Boateng

Institut de recherche forestière du Ghana

LES forêts servent de réservoir important de carbone, contenant environ 80% de tout le carbone stocké par la végétation de la planète. De grandes quantités de carbone peuvent être libérées dans l'atmosphère lors de la conversion de forêts à d'autres utilisations des terres, contribuant à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La disparition rapide de notre domaine forestier est donc extrêmement préoccupante.

De nombreuses mesures ont été conçues et mises en place pour encourager le boisement et le reboisement; parmi celles-ci, le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, aux termes duquel des activités de boisement-reboisement seraient susceptibles de bénéficier de crédits qui permettraient de rémunérer le piégeage de carbone. Des méthodes efficaces et précises de comptabilité du carbone sont nécessaires pour mettre en application de tels projets de piégeage.

L'objectif de la bourse que m'a octroyée l'OIBT était donc d'acquérir des compétences en la matière et la connaissance des diverses méthodes de modélisation appliquées pour comptabiliser le carbone. Cette étude a été menée à l'université d'agronomie de Wageningen aux Pays-Bas, sous la tutelle du professeur G. M. J. Mohren.

Programme de plantations du Ghana

Dans le souci de contribuer au développement économique et de fournir de nouvelles ressources en bois, le Ghana s'est fixé un programme destiné à replanter 20.000 hectares de ses terres



L'auteur au travail effectuant ses recherches au bureau.

forestières dégradées tous les ans. Les nouvelles plantations servent également à séquestrer le carbone.

Planté pour la première fois en 1905 (Odoom & Varmola 2002), le teck (*Tectona grandis*) est l'une des principales espèces feuillues utilisées pour les plantations au Ghana. Le teck se développe très bien au Ghana, son accroissement annuel moyen se situant à 8-10 m³ par hectare (Bhat & Ma 2004). Les plantations sont créées selon les systèmes "tuangya" et les cultures monocycliques "normales".

Description du modèle

Le modèle de simulation CO2FIX, version 3.1, (Masera *et al.* 2001) est un outil convivial conçu pour mesurer l'équilibre du carbone des écosystèmes non boisés et boisés. C'est un modèle multi-cohortes (voir plus loin), applicable au niveau de l'écosystème dans de nombreuses situations, y compris les projets de reboisement, l'agroforesterie et les systèmes d'exploitation forestière sélective. Il peut être téléchargé gratuitement du site Internet: <http://www.efi.fi/projects/casfor/>. Pour installer le programme sur les ordinateurs individuels, il suffit de disposer des moyens suivants: processeur Intel 80386, mémoire de RAM 4 MB, espace libre de 4 MB sur le disque dur et tout logiciel d'exploitation Win32 précédemment installé.

Une 'cohorte' est définie dans le modèle comme étant un groupe d'arbres censés avoir des caractéristiques de croissance semblables et susceptible d'être traité comme une seule entité dans le modèle. Les paramètres à prendre en compte pour exploiter le modèle comprennent la biomasse initiale, la croissance et la mortalité de la cohorte, ainsi que les interactions avec et au sein de la cohorte. Le modèle CO2FIX a plusieurs composantes, à savoir:

Modèles de la biomasse et du sol

Le modèle tient compte de la totalité du carbone dans la biomasse vivante (aérienne et dans le sous-sol). Les méthodes de base pour modéliser la croissance d'une forêt reposent sur: a) la croissance des arbres en fonction de l'âge des arbres ou de

Caractéristiques des sites

Tableau 1: Caractéristiques générales des placettes d'échantillonnage

PARAMETRE	SITE	
	TAMALE	BOLGATANGA
Superficie (hectares)	0,063	0,063
Hauteur (m)	21,7	23,3
Surface terrière (m ² par hectare)	26,5	32,4
VOLUME		
Tiges (m ³ par hectare)	268	343
Feuillage (m ³ par hectare)	19,6	21,4
Branches (m ³ par hectare)	171	211
Racines (m ³ par hectare)	105	111
VOLUME TOTAL (m³ par hectare)	564	686

la cohorte; et b) la croissance des arbres en fonction de leur taille (par exemple surface terrière, volume ou biomasse).

Lorsqu'on connaît l'âge d'une cohorte, la croissance de la biomasse est souvent modélisée en fonction du temps. D'autre part, si l'âge de la cohorte n'est pas connu, l'accroissement de la biomasse est modélisé en fonction de l'incrément de diamètre. La mortalité de chaque cohorte peut être décrite de deux manières: mortalité due à la sénescence et à la concurrence liée à la densité, et la mortalité causée pendant et après les abattages.

Pour chaque cohorte, il faut définir des paramètres pour les éclaircies et la coupe finale. L'information nécessaire concernant chaque cohorte inclut: l'âge auquel le prélèvement a lieu; l'intensité de récolte (fraction de biomasse de la cohorte enlevée); et la répartition de la biomasse enlevée entre différentes classes de matière première, élagage, grumes, arbres adultes et bois de feu.

Pour le modèle du sol, les données nécessaires sont: la température annuelle moyenne, les précipitations durant la saison de croissance, et l'évapotranspiration potentielle durant la saison de croissance dans la zone de l'étude.

Modèle du produit

Le modèle du produit estime le stock de carbone du produit, de son prélèvement jusqu'à sa décomposition finale. Il prend en compte la durée de vie du produit, son utilisation, et la partie de l'arbre dont il provient.

Le modèle de la bioénergie calcule les effets produits par l'utilisation du bois ou de déchets de bois pour la génération d'énergie. Les opérations destinées à éviter des émissions peuvent être exprimées en termes de carbone et être ajoutées au stock total entré dans le système pour calculer les incidences de la plantation modélisée sur l'atmosphère.

Collecte de données

Pour exploiter le modèle, des données ont été rassemblées dans deux plantations de teck, à Bolgatanga (11°47N, 0°51W) et Tamale (9°25N, 0°51W) dans le nord du Ghana. Des placettes expérimentales de 25 m x 25 m ont été provisoirement délimitées au centre des plantations; les arbres de ces placettes ont été comptés pour déterminer leur densité. La hauteur et le diamètre à hauteur d'homme ont été mesurés pour calculer la surface terrière et le volume des tiges. Les données de base relatives à ces sites figurent dans le *tableau 1*.

Les sols des deux sites sont des sols ocre de la savane que l'on trouve sur les grès du bassin de la Volta. Les horizons supérieurs sont généralement des limons sablonneux brun-grisâtre de faible épaisseur (<20 cm) et grisâtre-brun, faiblement granuleux et friables. Les précipitations annuelles sont de 1000 à

Accumulation de carbone

Tableau 2: Stock de carbone accumulé dans deux plantations de teck au Ghana

	TAMALE	BOLGATANGA
	VOLUME (m³ par hectare)	
Tiges	35,7	43,9
Feuillage	4,72	5,16
Branches	40,9	50,7
Racines	25,3	26,6
	CARBONE (tonnes par hectare)	
Biomasse	107	126
Produits	9,73	12,8
Sol	35,8	43,9
TOTAL	165	191

1200 mm, atteignant leur maximum en août et septembre. La température annuelle moyenne est de 28°C (Boateng 1966).

Le modèle supposait une rotation de 40 ans, une densité moyenne du bois de 480 kg par m³ et un mélange de produits (bois de sciage, arbres adultes et bois de feu) récolté au cours de la vie de la plantation. Le *tableau 2* récapitule les résultats de la modélisation.

On estime donc que le volume net de carbone qui serait accumulé sur une période de rotation de 40 ans atteindrait 165 tonnes par hectare à Tamale et 191 tonnes à Bolgatanga.

Conclusion

D'autres essais des paramètres du modèle devraient être effectués dans d'autres plantations de teck au Ghana. Ce programme de formation a permis de dégager de nombreux enseignements et j'espère qu'il améliorera mon travail et ma contribution à la gestion environnementale du pays.

Références

Bhat, K. & Ma, H.O. 2004. L'union fait la force. *AFT* 12/1.
 Boateng, E. 1966. *Geography of Ghana*. Second edition. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.
 Masera O., Garza-Caligaris J., Kanninen M., Karjalainen T., Liski J., Nabuurs G., De Jong B. & Mohren G. 2001. Modeling carbon sequestration in afforestation, agroforestry and forest management projects: the CO2FIX V.2 approach. *Ecological Modelling* 164: 177-199.
 Odoom, F. & Varmola, M. 2002. Hardwood plantations in Ghana. FAO Document de travail FD/24. FAO, Rome, Italie.

Bourses octroyées

Vingt-cinq bourses représentant au total 156 100 dollars E-U ont été octroyées lors de la 39^{ème} session du Conseil international des bois tropicaux en novembre 2005. Les candidats retenus sont:

Stephen Lartey Tekpetey (Ghana), pour un doctorat en technologie du bois; **Bibi Pamela Mbohno** (Cameroun), pour un diplôme universitaire sur la gestion des écosystèmes forestiers tropicaux; **Qiao Chen** (Chine), pour un stage de formation sur le suivi et la gestion des forêts par télédétection; **Fernando Fernández Méndez** et **Carolina Alcázar Caicedo**, de Colombie, pour entreprendre un programme de maîtrise sur la gestion et la conservation des forêts tropicales et de la biodiversité; **Ripu Mardhan Kunwar** (Népal), pour la préparation d'un document technique sur les produits forestiers non ligneux du Népal; **Newton Jordao Zerbini** (Brésil), pour des recherches de doctorat à Xingu (Pará, Brésil); **Minlend Albert** (Cameroun), pour participer à un stage sur la gestion durable des ressources naturelles; **Vag-Lan Gomes Boges** (Brésil), pour la préparation d'un document technique sur l'économie des produits des arbres de babassu et leurs dérivés en Amazonie; **Ganesh Bahadur Karki** et **Shiv Kumar Manjan**, du Népal, pour entreprendre un programme de maîtrise sur la gestion des bassins versants; **Remy Shabantu Mukongo** (République démocratique du Congo), pour participer à un stage de formation sur les produits forestiers; **Arsenio Bacerdo Ella** (Philippines), pour publier des manuels sur les bois des Philippines; **Janice Monica Bollers** (Guyana), pour suivre un programme de maîtrise sur la foresterie écologique; **Denis Ngatse** (Congo), pour suivre une formation concernant l'amélioration de la transparence du commerce international des bois tropicaux; **María Soledad Bastidas Fegan** (Equateur), pour un programme en matière d'agroforesterie; **Edouardo Zama** (République centrafricaine), pour un programme de maîtrise sur la gestion participative des ressources forestières; **Adje Oliver Ahimin** (Côte d'Ivoire), pour des recherches de doctorat concernant l'élaboration de critères permettant de déterminer la haute valeur de conservation des forêts et les traitements sylvicoles dans les forêts tropicales; **Keassemon Herve Kone** (Côte d'Ivoire), pour préparer une thèse de doctorat sur la réduction des espèces envahissantes dans les plantations de teck; et **Sadhna Tripathi** (Inde), pour participer à un voyage d'étude.

Encore 13 millions de dollars pour les forêts tropicales

39^{ème} Session du Conseil international des bois tropicaux

7–12 novembre 2005

Yokohama, Japon

A cette session, le Conseil international des bois tropicaux a engagé 13,3 millions de dollars des Etats-Unis en faveur de nouveaux projets et activités sur la conservation et la gestion durable, l'utilisation et le commerce des ressources de la forêt tropicale. Les financements annoncés à cette session viennent en complément des 7,6 millions engagés en juin, à la session précédente du Conseil, portant l'engagement total en 2005 à presque 21 millions.

Les financements annoncés à cette session viennent en complément des 7,6 millions engagés en juin, à la session précédente du Conseil, portant l'engagement total en 2005 à presque 21 millions.

A cette session, le Conseil a financé douze projets et trois avant-projets (voir leurs descriptions à la page 20), ainsi que certains éléments du programme de travail biennal pour 2006–07, dont le budget total se monte à 10,2 millions de dollars. Les fonds nécessaires pour exécuter le programme de travail incluent 3,05 millions pour aider les pays membres de l'OIBT à renforcer leur capacité de mettre en application les dispositions de l'inscription d'espèces ligneuses aux annexes de la CITES, et 240 000 dollars pour aider les pays à élaborer des dispositifs permettant de prouver le caractère légal de leurs exportations de bois. Le programme de travail comporte également près de 400 000 dollars destinés à la mise à l'essai sur le terrain d'un projet de révision des *Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans des forêts tropicales de production*.

Les principaux bailleurs de fonds à cette session ont été les gouvernements du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis, tandis que la "Nature Conservancy" et les gouvernements finlandais, australien, coréen, néerlandais et français ont également annoncé leur participation aux financements. Des fonds ont aussi été mobilisés à partir des ressources libres d'affectation dont dispose l'Organisation, y compris le Sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali.

Nouvelles du FNUF

6^{ème} Session du Forum des Nations Unies sur les forêts

13–24 février 2006

New York, ETATS-UNIS

A l'issue de deux semaines de négociation, 600 délégués se sont mis d'accord pour se réunir de nouveau l'année prochaine afin de poursuivre les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Le FNUF a été créé en 2000 en tant que forme évoluée du Forum intergouvernemental sur les forêts, lui-même successeur du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Son mandat est de promouvoir l'aménagement, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts, et il s'en acquitte par le biais de ses sessions annuelles et d'initiatives engagées par des pays sur divers aspects des forêts, ainsi qu'en soutenant le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) qui regroupe à titre non officiel 14 organismes internationaux s'occupant de forêts (y compris l'OIBT). Ensemble, le FNUF et le PCF constituent ce que l'on appelle l'Arrangement international sur les forêts (AIF). Un des problèmes avec lequel le FNUF s'est débattu est celui d'un éventuel instrument juridiquement

contraignant sur les forêts, c'est-à-dire une *convention* sur les forêts. Plusieurs pays ont plaidé avec véhémence en faveur d'un tel instrument, alors que d'autres ont exprimé leur opposition tout aussi ardemment. En définitive, les délégués ont accepté de mettre la question en veilleuse.

A cette session, les délibérations ont porté sur le projet de texte de négociation élaboré par le Président, qui lui avait été renvoyé par la cinquième session du FNUF (tenue l'année dernière—voir AFT 13/3) et qui devait être joint en annexe à une résolution à présenter pour examen au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Selon le service de reportage indépendant *Bulletin des négociations de la Terre* (BNT), les "négociations ont été lentes, sans que l'on y décèle, avant le dernier jour, aucun sentiment d'urgence de forger un compromis et de parvenir à un accord". En fin de compte, les délégués ont convenu d'un texte qui visait quatre 'objectifs mondiaux' relatifs aux forêts, à savoir:

- 1) renverser la perte de couvert forestier dans le monde entier grâce à l'aménagement forestier durable (AFD), y compris la protection, la restauration, le reboisement et le reboisement, et multiplier les efforts visant à prévenir la dégradation des forêts;
- 2) renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts ainsi que la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international ...;
- 3) accroître considérablement la superficie d'aires forestières protégées dans le monde entier et d'autres zones boisées sous gestion durable, ainsi que la proportion de produits forestiers issus de forêts sous gestion durable; et
- 4) renverser le déclin de l'APD [aide publique au développement] destinée à l'AFD et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles en provenance de toutes sources, en vue de mettre en oeuvre l'AFD.

Les délégués se sont également accordés sur un texte définissant les fonctions de l'AIF, à savoir:

- accroître la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international;
- encourager et aider les pays, y compris des PFCF [pays à faible couvert forestier], à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de conservation et de réhabilitation des forêts, élargir la superficie de forêts sous aménagement durable, et réduire la dégradation des forêts et la perte de couvert forestier; et
- consolider l'interaction entre le FNUF et les mécanismes, institutions et instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux dont les activités se rapportent aux forêts.

Le texte invite en outre les pays à déployer "des efforts concertés pour obtenir l'engagement politique soutenu des instances de haut niveau afin de renforcer les moyens de mise en oeuvre et de soutien qui permettront, notamment aux pays en développement, de promouvoir l'AFD."

Le texte propose qu'après le FNUF-7, qui sera convoqué l'année prochaine, le FNUF se réunisse tous les deux ans dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel. Les délégués sont convenus de conclure et d'adopter, lors du FNUF-7, un instrument juridiquement non contraignant sur les forêts, sur la base des travaux d'un groupe de travail spécial qui se réunira préalablement. Un examen complet du FNUF sera effectué en 2015; il étudiera, entre autres, la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant sur les forêts.

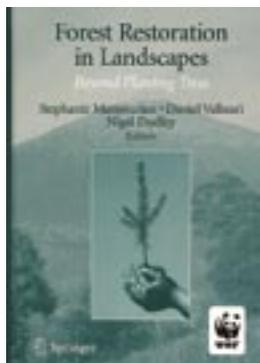
Le compte rendu in extenso du FNUF-6 établi par le BNT, dont a été extrait le 'texte approuvé' ci-dessus, peut être consulté sur le site <http://www.iisd.ca/forestry/unff/unff6>

Ouvrages parus récemment

Résumé par Alastair Sarre

► **Mansourian, S., Vallauri, D. & Dudley, N. 2005. Forest restoration in landscapes: beyond planting trees. Springer, New York, Etats-Unis. ISBN 0 387 25525 7.**

Dépositaire: Springer, springeronline.com

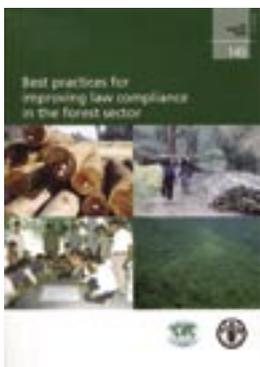


Ce livre, produit par wwf International, contient 59 chapitres—ou ‘essais’, selon l’éditeur—rédigés par d’éminents praticiens, décideurs et savants versés en matière de restauration forestière. Brefs et de lecture facile, ces chapitres sont rassemblés sous des rubriques générales comme ‘Vers une perspective plus large de la restauration des forêts’, ‘Principales démarches préparatoires à la reconstitution des forêts dans un contexte paysager’, ‘Mise en oeuvre de la restauration des forêts’, ‘Comment aborder des aspects particuliers de la restauration des forêts’, et ‘Enseignements tirés: perspectives futures’.

Ce livre est de portée mondiale et il inclut des chapitres consacrés aux forêts tropicales sèches, forêts ombrophiles décidues, forêts de montagne tropicales, de plaines d’inondation, méditerranéennes et tempérées. Il devrait s’avérer un précieux ouvrage de référence et compendium pour les praticiens de la restauration des paysages forestiers.

► **FAO & OIBT 2005. Meilleures pratiques pour améliorer le respect de la loi dans le secteur forestier. Etude FAO: Forêts n°145. FAO, Rome, Italie et OIBT, Yokohama, Japon. ISBN 92 5 105381 2.**

Dépositaire: points de vente accrédités de la FAO ou s’adresser directement au Groupe des ventes de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00200 Rome, Italie; ou télécharger du site <http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pagel=203>



Éditée conjointement par la FAO et l’OIBT, cette publication examine les meilleures pratiques pour améliorer le respect de la loi dans le secteur forestier en s’appuyant sur des études de cas effectuées dans plusieurs pays (Bolivie, Cambodge, Cameroun, Equateur, Honduras, Indonésie, Italie, Malaisie, Mazambique, Nicaragua et Pérou), et sur l’expérience acquise par d’autres pays et lors d’initiatives internationales.

Ce rapport fournit de nombreux exemples des mesures prises pour mettre un terme à l’exploitation forestière illégale et met l’accent sur quatre réformes de politique de la plus haute importance: définir des lois et des politiques forestières plus rationnelles, équitables, transparentes et simplifiées; améliorer la surveillance et la collecte de l’information; renforcer les capacités nationales d’imposer le respect de la loi; et faire en sorte que les politiques tiennent compte de la dynamique économique et sociale qui est à la base de l’exploitation forestière illégale.

► **Global Witness 2005. A choice for China: ending the destruction of Burma’s northern frontier forests. Global Witness, Washington, DC, Etats-Unis. ISBN 0 9772364 1 2.**

Dépositaire: Global Witness Publishing Ind, 8th floor, 1120 19th Street NW, Washington, DC 20036, Etats-Unis; burma@globalwitness.org; www.globalwitness.org

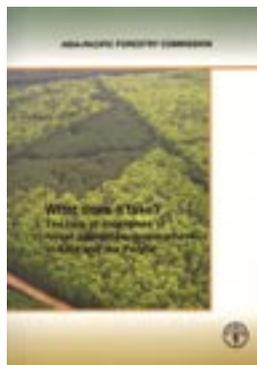
Dans ce rapport sont décrits les mécanismes et l’ampleur de l’exploitation forestière dans l’Etat de Kachin du nord-est du Myanmar, ainsi que le commerce



transfrontière qui s’opère avec la Chine et que Global Witness prétend être en grande partie illégal. Le rapport examine également les incidences de cette exploitation sur les moyens de subsistance des communautés de Kachin qui dépendent de la forêt.

► **Enters, T. & Durst, P. 2004. What does it take? The role of incentives in forest plantation development in Asia and the Pacific. Asia-Pacific Forestry Commission, FAO, Bangkok, Thaïlande. ISBN 974 7946 60 2.**

Dépositaire: Patrick Durst, Senior Forestry Officer, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande; Patrick.Durst@fao.org

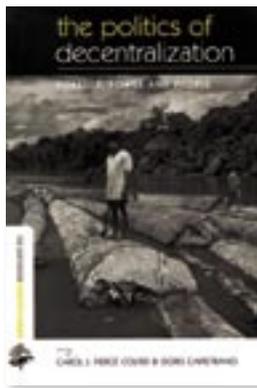


Ce livre décrit une étude conduite à la demande de la Commission des forêts pour l’Asie et le Pacifique en vue d’élucider les raisons pour lesquelles les programmes de plantation forestière entrepris par le passé dans la région ont produit des résultats inégaux, et de fournir aux pays intéressés des conseils sur la manière de stimuler l’expansion de leurs domaines de plantation par le biais d’incitations.

L’ouvrage s’inspire d’études de cas effectuées dans plusieurs pays (Australie, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et les Etats-Unis). Il conclut que les décideurs ont à leur disposition de nombreux types d’incitations, “bien qu’aucune d’entre elles ne puisse encore être considérée comme une panacée”. Un résumé analytique séparé est également disponible.

► **Pierce Colfer, C. & Capistrano, D. (eds) 2005. The politics of decentralization: forests, power and people. Earthscan, Londres, Royaume-Uni. ISBN 1 84407 205 3.**

Dépositaire: Earthscan, 8–12 Camden High Street, Londres NW1 0JH, Royaume-Uni; earthinfo@earthscan.co.uk; www.earthscan.co.uk

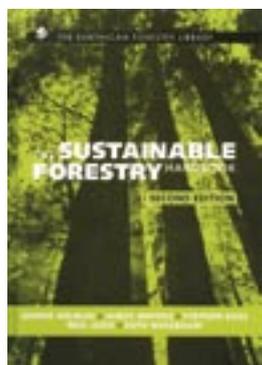


Les chapitres de cet ouvrage sont inspirés d’exposés présentés à une conférence réunie par les Gouvernements indonésien et suisse à Interlaken (Suisse) en 2004. Il rapporte les expériences de décentralisation—et ses effets sur les forêts et leur gestion—dans des pays aussi divers que la Suisse et la Russie, l’Ecosse et la Bolivie. Dans le dernier chapitre, Capistrano et Pierce

Colfer font observer “qu’ils ont noté la nette tendance des gouvernements centraux à décentraliser la responsabilité de la gestion des forêts les plus dégradées et présentant le moins de valeur, tout en gardant sous leur contrôle celles qui ont le plus de valeur et qui sont susceptibles de rapporter le plus de revenus”. Certaines études de cas ont également montré qu’au lieu d’être un processus linéaire, de statut centralisé à décentralisé, la décentralisation est parfois cyclique. “Les conditions, les normes et les populations évoluant, la gouvernance—et par conséquent aussi la décentralisation—est un processus continu de négociations et d’attribution des pouvoirs.” On se demande ce qui se produira dans certaines régions lorsque des terres dégradées qui auront été “décentralisées” redeviendront productives et auront acquies une valeur.

► **Higman, S., Mayers, J., Bass, S., Judd, N. & Nussbaum, R. 2005. The sustainable forestry handbook: a practical guide for tropical forest managers on implementing new standards. Deuxième édition. Earthscan, Londres, Royaume-Uni. ISBN 1 84407 118 9.**

Dépositaire: Earthscan, 8–12 Camden High Street, London NW1 0JH, Royaume-Uni; earthinfo@earthscan.co.uk; www.earthscan.co.uk



La première édition de ce livre a paru en 1999 et semble avoir été appréciée. Selon les auteurs, une deuxième édition, “sensiblement révisée”, était nécessaire du fait que les “normes forestières avaient progressé, de nouvelles normes avaient été mises au point et que les normes existantes avaient été modifiées”. Néanmoins, cette nouvelle édition “reste focalisée sur l’application pratique des directives de l’OIBT [pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles et pour la création et la gestion durable des forêts tropicales artificielles] et des normes du FSC [Forest Stewardship Council], qui sont encore les principales normes internationales applicables aux forêts tropicales”. Elle adopte une approche pragmatique de l’aménagement forestier durable, le définissant comme représentant “les meilleures pratiques disponibles basées sur les connaissances scientifiques et traditionnelles actuelles, qui permettent de satisfaire à des objectifs et des besoins multiples, sans dégrader la ressource forestière”.

En revanche, la “mauvaise gestion des forêts” mène à la perte de moyens de subsistance, de capitaux culturels et de connaissances, à une inégalité croissante et à la perte de la base économique du développement national. Cet ouvrage est conçu de manière à servir de référence à consulter selon les besoins sur des sujets spécifiques.

► **Nussbaum, R. & Simula, M. 2005. The forest certification handbook. Second edition. Earthscan, Londres, Royaume-Uni. ISBN 1 84407 123 5.**

Dépositaire: Earthscan, 8–12 Camden High Street, London NW1 0JH, Royaume-Uni; earthinfo@earthscan.co.uk; www.earthscan.co.uk

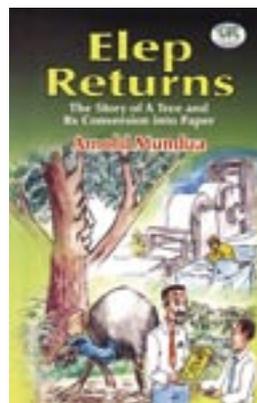


D’après la notice qui figurait au dos de sa première édition, ce livre publié en 1995, “est devenu un excellent ouvrage de référence sur tous les aspects de la certification des produits forestiers et du bois, recouvrant les politiques, le domaine commercial et les questions techniques au niveau du terrain”. Il a maintenant été “entièrement remanié” pour tenir compte des nombreux faits nouveaux survenus en matière de certification au cours de la décennie passée. Il inclut un chapitre relatif aux approches par étapes, qui ont été proposées

afin de permettre aux entreprises de continuer d’accéder aux marchés au fur et à mesure que leurs pratiques s’améliorent en plusieurs phases.

► **Mundua, A. 2005. Elep returns: the story of a tree and its conversion into paper. CBS Publishers & Distributors, New Delhi, Inde. ISBN 81 239 1268 4.**

Dépositaire: CBS Publishers & Distributors, 4596/1-A, 11 Darya Ganj, New Delhi 110002, Inde; Tél 91–11–2328 9261; Fax 91–11–2327 6712; cbspubs@vsnl.com; www.cbspd.com



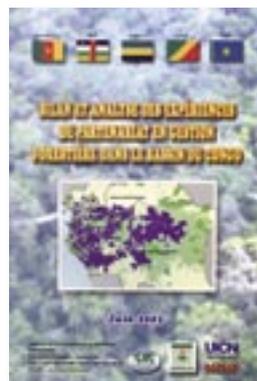
“Lorsque j’étais tout jeune fruit, je pensais que je resterais toujours auprès de ma mère l’arbre, sur une branche. Je pensais que j’y serais toute ma vie durant et que j’aurais pour toujours le plaisir d’admirer le magnifique paysage sous moi et le merveilleux ciel bleu sous les rayons du soleil. Hélas, non.”

Ce roman peu commun a été écrit par un forestier avec l’aide d’une bourse de l’OIBT. Il fait le récit de la vie d’un arbre, depuis sa conception au cœur de la forêt ombrophile de Papouasie-Nouvelle-Guinée jusqu’à son abattage, son exportation au Japon, sa conversion

en papier, puis son retour en PNG et son destin final sous forme de certificat d’un écolier de dixième. Selon l’auteur, cette histoire est censée “faire un tableau d’ensemble de la foresterie et de l’industrie du bois et, surtout, du rôle des arbres en tant que ressource naturelle renouvelable”.

► **OIBT 2005. Bilan et analyse des expériences de partenariat en gestion forestière dans le Bassin du Congo. UICN-BRAC et OIBT, Yaoundé, Cameroun.**

Dépositaire: IUCN-ROCA/UICN-BRAC, B.P. 5506 Yaoundé, Cameroun; Tél: (237)–221–6496; Fax: (237)–221–6497; iucnbrac@iucn.org



Ce rapport découle de l’exécution de la décision 10(XXXII) prise par le Conseil de l’OIBT concernant la promotion de l’AFD dans des pays du bassin du Congo membres de l’OIBT, à savoir: Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Gabon et République du Congo. Il inclut des informations sur l’examen et l’évaluation d’expériences de partenariats en matière de gestion forestière entre divers acteurs, et prend en considération également des activités de démonstration déjà financées par l’OIBT dans la région, ainsi que d’autres activités entreprises

par l’Agence française de développement, la Wildlife Conservation Society et le WWF. Il inclut en outre les constatations d’études de cas portant sur les pratiques participatives en matière d’AFD dans trois concessions forestières situées au Cameroun, au Gabon et en République du Congo. Les résultats de ce rapport font partie de la contribution de l’OIBT à l’élaboration d’une stratégie régionale visant à améliorer, dans ces pays membres, la gestion des concessions forestières basée sur les directives de l’OIBT.

Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé
par
Alastair
Sarre

Révocation de toutes les concessions forestières au Libéria

En février 2006, Mme Ellen Johnson-Sirleaf, récemment élue Présidente du Libéria, a révoqué toutes les concessions forestières dans le pays. En conséquence, elle a constitué un Comité de surveillance de la réforme forestière (CSRF) placé sous la direction d'une Autorité chargée du développement des forêts (ADF) avec la participation et l'assistance de l'Initiative pour les forêts du Libéria (IFL). L'IFL comprend des représentants libériens et internationaux, y compris des représentants de la société civile internationale et locale.

Le CSRF est chargé de superviser, suivre et vérifier la formulation, le développement et l'exécution des mesures prescrites qui conditionnent la reprise des activités et les attributions de concessions. Les accords de concession ne seront rétablis que lorsque le CSRF, en collaboration avec l'ADF, "aura certifié qu'ils sont conformes aux normes internationales et aux principes fondamentaux de responsabilité, transparence, et durabilité, tel que prescrit par le Décret de 2005 sur les achats publics et les concessions". L'ADF et le CSRF "identifieront les terres se prêtant à la mise en place d'un régime de concessions fondé sur les principes de la planification de l'occupation des sols, institueront un mécanisme approprié de chaîne de responsabilité permettant de retracer les opérateurs d'une exploitation, du point de comptage au point d'exportation, oeuvreront avec la communauté internationale en vue de définir une fiscalité appropriée (basée sur les cours internationaux des bois), veilleront au partage équitable des avantages avec les communautés locales, et institueront le système".

En mai 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé l'interdiction de tout commerce libérien de bois à cause de ses rapports avec la guerre civile dans le pays. L'interdiction est entrée en vigueur en juillet 2003 et a été renouvelée. La mise en place du CSRF devrait faciliter la levée de l'interdiction de commerce. Voir dans *AFT* 13/3 un rapport complet sur la situation de la foresterie au Libéria.

Possibilités de formation au Centre pour l'amélioration génétique des arbres

Le *Forest Tree Breeding Center* du Japon (FTBC) offre des possibilités de formation spécialement conçue à l'intention de chercheurs sur l'amélioration génétique des arbres et la conservation génétique ainsi que pour les praticiens du développement de matériel de plantation de qualité supérieure. Les secteurs spécifiques incluent: l'amélioration génétique des arbres et les pratiques de recherche y afférentes; la conservation génétique et les pratiques de recherche y afférentes; la conception, la construction et la gestion de pépinières et vergers; la gestion des semences; les techniques de reproduction, y compris les cultures tissulaires; l'analyse de l'ADN; etc.

Le coût estimatif de la formation pendant un mois se monte à environ 3000\$EU au siège d'Ibaraki (Japon, près de Tokyo) et à 4000\$EU sur l'île d'Iriomote, Okinawa. Ce montant inclut le logement, les repas, le transport au Japon et d'autres dépenses nécessaires, mais exclut le coût du voyage international.

Le FTBC a été fondé en 1957 sous l'égide de l'Agence forestière et il est devenu autonome en 2001. Ses principaux domaines d'activité portent sur la recherche-développement relative à l'amélioration génétique des arbres et la promotion de l'utilisation de matériel végétal amélioré; la conservation des ressources génétiques; et la coopération outre-mer. Au cours de son exercice fiscal de 2004, au total 89 stagiaires étrangers ont fréquenté le FTBC.

Adresse: Forest Tree Breeding Center (FTBC), à l'attention de: H. Nakata; 3801-1 Ishi, Juuou, Hitachi, Ibaraki 319-1301, Japon; Tél 81-294-39 7013; Fax 81-294-39 7306; bxd05436@nifty.com; http://ftbc.job.affrc.go.jp/html/english/index.html

La revue sur le bambou

L'Institut de recherche forestière du Kerala (KFRI) a repris à son compte la publication du *Journal of Bamboo and Rattan* publié par Brill Academic Publishers, à partir du Volume 5 (2006). Pour s'y abonner, ou passer des annonces dans cette revue, en faire la demande à l'adresse suivante: The Circulation Officer, *Journal of Bamboo and Rattan*, KFRI, Peechi, Thrissur 680 653, Inde; Téléphone 91-487-269 9037; Fax 91-487-269 9249; jbr@kfri.org.

Marché

Points marquants du rapport de l'OIBT sur le marché (*ITTO Tropical Timber Market Report*, 11:6, 16-31 mars 2006)

Le contreplaqué du sud-est asiatique se raréfie

Face à la diminution des fournitures de contreplaqués indonésiens, les acheteurs européens s'adressent à la Malaisie pour réapprovisionner leurs stocks, mais on rapporte que les usines malaisiennes tournent presque au maximum de leur capacité de production. On note une situation analogue au Japon, en dépit d'un marché languissant. Tout cela fait pression sur les prix FOB.

L'incertitude retarde l'investissement

Au cours de ces dernières semaines, la valeur de la monnaie péruvienne, le nuevo sol, a baissé dans la perspective des prochaines élections présidentielles et du paiement des impôts annuels. L'incertitude quant à savoir qui sera le prochain président du Pérou s'est répercutée sur les nouveaux investissements et les activités industrielles du pays. Les entreprises du bois s'abstiennent d'assister à des événements internationaux intéressant leur secteur et de s'équiper en matériel, malgré l'accélération de la demande internationale de produits manufacturés péruviens.

Lente augmentation des prix des grumes africaines

A la fin mars, les prix des grumes d'Afrique de l'Ouest et de l'Est reflétaient l'activité du commerce et des marchés généralement stables, avec une tendance soutenue à la hausse des prix pour les espèces très demandées. Le commerce des grumes a continué d'être stimulé par une forte demande de la Chine, de l'Inde et, à un degré moindre, du Japon, tandis que l'Europe poursuivait le déclin à long terme du volume et du nombre des espèces de bois tropicaux importées. Les prix des sciages débités ont également marqué une tendance à la hausse, due en partie à la bonne performance et à l'augmentation des prix des espèces asiatiques concurrentes et à une demande accrue des acheteurs européens pour réapprovisionner leurs stocks de printemps et d'été.

Les incendies de Riau

M. Khairul Zainal, chef de l'agence du Riau chargée de la gestion des impacts sur l'environnement, a récemment fait savoir que le Ministère malaisien pour l'environnement et les ressources naturelles avait exprimé ses inquiétudes au sujet des fumées provenant des feux de forêt dans la province indonésienne de Riau.

M. Zainal a envoyé une équipe d'intervention rapide de 45 membres pour surveiller les réserves forestières de Bukit Batu dans le district de Bengkalis de Riau et pour éteindre les foyers d'incendie. La Malaisie a offert de coopérer à l'extinction des foyers d'incendie à Riau et de partager l'information sur la gestion des feux de forêt qui sont devenus périodiques en Indonésie. Les données rassemblées par l'administration du district de Bengkalis indiquent 75 foyers d'incendie dans les districts de Bengkalis et Rokan Hilir et à Dumai.

L'ITTO Tropical Timber Market Report est publié tous les quinze jours et diffusé par courriel. En plus des nouvelles concernant le commerce des bois tropicaux, ce rapport indique les prix d'un éventail de produits de bois tropicaux. Pour le recevoir gratuitement, contacter Dr Jairo Castaño à itto-mis@itto.or.jp

Attention aux chiffres sur l'illégalité

Fondées sur un facteur de trois pour la conversion en sciages (indiquant de toute évidence l'inefficacité d'une industrie) et de 2,2 pour les placages et les contreplaqués, les données d'exportation officielles du ministère des forêts et de la faune du Cameroun (MINFOF) suggèrent que 2,1 millions de m³ de bois ont été exportés du pays en 2003 et 2,3 millions en 2004. Je tiens à souligner que, à la différence des données passées, ces chiffres s'accordent avec ceux de beaucoup d'autres sources. En particulier, ils font apparaître des différences minimales avec les données de l'entreprise privée qui gère le port de Douala (1% pour les grumes et 6% pour les produits transformés), ainsi qu'avec les séries de données de l'OIBT et de COMTRADE portant sur les mêmes années. Les données de la FAO indiquent des valeurs plus faibles.

Au Cameroun, les statistiques officielles de la production sont rassemblées à des fins diverses par différents ministères. Le MINFOF les entre dans le SIGIF (*Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière*), où seuls sont enregistrés les unités de gestion forestière, les volumes de bois sur pied vendus, et certains permis officiellement délivrés pour la récupération de bois. Le ministère des finances (MINEFI), d'autre part, enregistre tout bois pour lequel des taxes sont exigibles. C'est pourquoi, ces dernières années, les valeurs enregistrées par le MINEFI ont souvent été plus élevées que celles entrées dans le SIGIF: les permis spéciaux et le bois récolté dans certaines forêts communautaires (généralement non exporté) doivent être ajoutés aux données du SIGIF. En 2004, les valeurs enregistrées dans le SIGIF ont été très semblables à celles enregistrées en tant qu'exportations.

Après avoir considéré les données de la production et des exportations, examinez celles qui se rapportent à importations: c'est-à-dire les volumes déclarés par les pays qui importent du bois provenant du Cameroun. La première chose que vous remarquerez c'est que les différentes sources font ressortir des différences significatives comparées aux différences concernant les données d'exportation. Il n'y a là rien de surprenant, parce que ces chiffres sont calculés en fonction de nombreux de facteurs: conversion entre kilogrammes et mètres cubes, différences dans la classification des bois, confusion entre le bois produit et exporté du Cameroun et le bois quittant Douala mais récolté en République centrafricaine ou au Congo (la Chine en est le meilleur exemple), et beaucoup d'autres (pour plus de précision, voir Goetzl 2005¹). Cependant, il est intéressant de noter qu'en se reportant aux meilleures données disponibles de toutes les diverses sources, les volumes signalés par les pays importateurs sont inférieurs aux données d'exportation déclarées par le Cameroun. Le message est celui-ci: rien ne vient clairement indiquer que le monde enregistre plus de bois à l'entrée que ne le signale le Cameroun à la sortie.

Il ne faut pas oublier non plus que la consommation intérieure est pour la plupart absente du tableau ci-dessus. Il existe des évaluations, mais elles ne sont pas fiables.

Pourquoi cette lettre? Parce que de récents documents faisant allusion au taux de l'exploitation illégale du bois au Cameroun,

c'est-à-dire du bois récolté, transporté, transformé, exporté et importé illégalement, se basent encore sur un pourcentage de 50%.

Si la moitié encore des volumes officiels indiqués ci-dessus pour les exportations (que je vous invite à vérifier) est d'origine illégale, cela implique que plus d'un million de m³ de bois (plus de 30 000 chargements sur camions) sont prélevés, transportés, transformés et exportés sans être enregistrés dans le SIGIF, sans payer de taxes au MINEFI, sans être détectés sur les routes, sans être pointés à Douala (que ce soit par le gouvernement ou par l'entreprise privée qui gère le port), et finalement sans être enregistrés par le pays d'importation. Et tout cela simultanément!

En fait, les illégalités peuvent être détectées tout au long de la chaîne de production, de la forêt aux ports étrangers, à commencer par certaines unités forestières de gestion qui existent et fonctionnent mais qui n'ont jamais été sanctionnées par la loi, ou les quatre permis de récupération du bois (annulés en 1999 par le même ministère qui les avait délivrés) qui sont officiellement enregistrés dans les données du SIGIF de 2004, ou les 30 autorisations spéciales, ou plus, déjà délivrées en 2005. Mais si ce que nous recherchons sont des solutions constructives, je crois qu'il est temps de casser la chaîne de production en petits morceaux, de nettoyer les maillons, et de la remonter. Peut-être qu'alors il ne sera pas si facile de colporter ce chiffre de "50%" sans en démontrer le bien-fondé.

Je serais heureux de prendre connaissance des avis exprimés par vos lecteurs.

Mimbimi Esono Parfait

akung34@yahoo.fr

1er décembre 2005

¹ Goetzl, A. 2005. Incohérence des statistiques sur le commerce, *Actualités des Forêts Tropicales* 13/1.

La communauté internationale doit apporter son soutien au Libéria

La toute dernière édition (*AFT* 13/3) était la meilleure de 2005. Non pas simplement parce qu'elle était concentrée sur le secteur forestier de mon pays (Libéria), mais également parce que les autres sujets traités présentaient beaucoup d'intérêt pour les lecteurs. L'accent mis dans cette édition sur l'aménagement forestier durable, dont la réalisation est encore un problème majeur dans la plupart des pays tropicaux, mérite toutes les félicitations.

Connaissant les facteurs qui militent contre l'aménagement forestier durable au Libéria, c'est mon sincère espoir que les recommandations présentées par la mission de l'OIBT seront prises au sérieux par toutes les parties prenantes.

Abednego Gbarway

20 décembre 2005

Recherche active et participative pour la gestion communautaire des ressources naturelles

28 juin–4 juillet 2006

Coût: 1050 \$EU

Thaïlande

Les objectifs de ce voyage d'étude consistent à: démontrer comment des paysans appliquent la recherche active à la gestion des ressources naturelles; comprendre ce que signifie la recherche active et participative et explorer les différents modèles et pratiques qu'elle implique; examiner les enjeux et les questions qui se posent lorsque les communautés ont recours à la recherche active pour gérer les ressources naturelles; explorer les rôles de différentes parties prenantes dans la recherche active et participative en matière de gestion des ressources naturelles; évaluer l'impact de la recherche active et participative sur la gestion durable des ressources naturelles; et passer en revue les défis à relever pour développer des pratiques de recherche active et participative dans le contexte des travaux des participants au cours.

Adresse: Poom Pinthep, Centre régional de formation forestière communautaire (RECOFTC), Tél 66-2-940 5700 Poste 1234; contact@recoftc.org

Leadership et gestion adaptative: soutien à la gestion décentralisée des forêts et des ressources naturelles au service du développement rural

2 octobre–10 novembre 2006

Coût: 1er module (3 semaines): 2750 € (Wageningen, Pays-Bas)

2ème module (3 semaines): 2400 € (Afrique)

Ce cours offre aux participants l'occasion de réfléchir aux méthodes de travail courantes et de développer des aptitudes et des pratiques en vue de soutenir la collaboration en matière de gestion des forêts avec la participation active des parties prenantes. En particulier, il devrait permettre aux participants de: prendre conscience de leurs propres compétences et aptitudes à diriger des approches multidisciplinaires et novatrices dans les travaux; mettre en pratique un large éventail de méthodes participatives et d'outils de gestion adaptative; comprendre et évaluer ce qu'implique une participation accrue de divers groupes d'acteurs aux travaux à divers niveaux; concevoir, planifier et mettre en oeuvre des processus de changement avec le concours de petites équipes en vue de soutenir les procédures de gestion décentralisées dans la GRN; et évaluer l'impact de leur propre valeur et mode d'apprentissage personnel et développer leurs compétences de dirigeant d'équipe.

Adresse: Centre international d'agronomie, PO Box 88, 6700 AB Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 495; Fax 31-317-495 395; training.iac@wur.nl; www.iac.wur.nl

Mise en pratique de la politique interactive concernant la forêt et la nature: gestion de l'apprentissage de multiples acteurs dans le cadre d'approches sectorielles et de programmes forestiers nationaux

27 novembre–8 décembre 2006

Asie du Sud-Est (probablement Indonésie)

Coût: 3100 €

Ce cours a pour but général d'approfondir les connaissances des participants et de les doter d'aptitudes pour concevoir et gérer des procédés interactifs de développement et de mise en oeuvre de politiques en matière de gestion des forêts et de la nature. En particulier, il devrait leur permettre: d'examiner de façon critique différents processus interactifs tels que les programmes forestiers nationaux et les approches sectorielles; de comprendre et évaluer ce qu'implique une plus grande participation aux travaux de divers groupes d'acteurs aux niveaux régional et national; de cerner les types de changement institutionnel et de soutien nécessaire pour promouvoir l'efficacité de politiques interactives et améliorer la gouvernance; d'évaluer l'impact de leurs propres valeurs et modes d'apprentissage personnel; et de développer leurs compétences en tant que directeurs de processus.

Adresse: Centre international d'agronomie, PO Box 88, 6700 AB Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 495; Fax 31-317-495 395; training.iac@wur.nl; www.iac.wur.nl

Programme estival de formation sur les forêts et la certification

17–21 juillet 2006

Oxford, Royaume-Uni

Ce programme offre une diversité de cours sur des questions d'actualité à ceux qui interviennent dans les domaines tels que l'aménagement forestier, la certification et la gestion durable des ressources naturelles. Les cours sont basés sur l'expérience pratique à ce jour et sont conçus de manière à mettre en présence les acteurs principaux dans divers domaines pour offrir une occasion unique de formation.

Les cours de formation seront dispensés dans les domaines suivants:

- introduction à la certification et à la normalisation (un jour, coût £225);
- la certification des forêts dans la pratique (4 ou 5 jours, coût £850 ou £900);
- procédures d'achats responsables, y compris traçabilité des produits et filière de responsabilité (2 jours, coût £425);
- identification et aménagement de forêts à haute valeur de conservation (2 jours, coût £425);
- politiques liées aux changements climatiques et forêts (un jour, coût £250).

Les participants peuvent choisir la combinaison de cours qui convient à leurs besoins et les suivre les uns après les autres en une fois.

Adresse: ProForest, South Suite, Frewin Chambers, Frewin Court, Oxford, OX1 3HZ, Royaume-Uni; Tél 44-1865-243 439, Fax 44-1865-244 820, info@proforest.net; www.proforest.net

Développement d'entreprises et commercialisation des produits issus de ressource naturelles

18 juillet–1 août 2006

Bangkok, Thaïlande

Coût: 2750 \$EU

Les objectifs de ce cours sont destinés à: faire comprendre les principaux éléments qui conditionnent le développement d'entreprises communautaires et ses rapports avec la durabilité des moyens de subsistance des populations rurales; développer les capacités des participants de planifier et de mettre en oeuvre des programmes bien conçus pour le développement de micro et petites entreprises; accroître les connaissances et la compréhension des participants quant au processus de commercialisation des produits issus de ressources naturelles en vue de permettre la création d'entreprises rurales saines; doter les participants d'aptitudes analytiques et de connaissances pour identifier des produits potentiels, enquêter sur la situation du marché et l'accès au marché; donner aux participants l'occasion de partager leurs expériences et leurs idées sur des entreprises communautaires; et de leur permettre de convertir ces discussions en résultats concrets dans leur travail.

Adresse: Somjai Srimongkontip, Centre régional de formation forestière communautaire (RECOFTC), Tél 66-2-940 5700 Ext. 1234; contact@recoftc.org

Gestion participative des aires protégées

11–23 septembre 2006

Bangkok, Thaïlande

Coût: 2600 \$EU

Ce cours est destiné aux professionnels dans les domaines de la foresterie, des ressources naturelles et de la conservation en vue non seulement d'approfondir leur compréhension des raisons pour lesquelles il importe de faire participer les communautés locales à la gestion des aires protégées mais aussi de mieux comprendre comment y parvenir. Il aidera également les participants à se doter des aptitudes analytiques requises pour leur permettre de mieux conceptualiser et surmonter les problèmes de l'application de la gestion participative des aires protégées dans leurs propres situations de travail. Les objectifs du cours consistent à: présenter les principaux concepts et enjeux de la gestion participative des aires protégées; mieux faire comprendre les approches importantes de la mise en oeuvre de la gestion dans les aires protégées; et renforcer les aptitudes de base en matière de planification et conception participatives des initiatives de conservation.

Adresse: Ronnakorn Triraganon, Centre régional de formation forestière communautaire (RECOFTC), Tél 66-2-940 5700 Ext. 1234; contact@recoftc.org

Introduction à la foresterie communautaire: idées, pratiques et méthodologies novatrices

9–20 octobre 2006

Katmandou, Népal

Coût: 2000 \$EU

Ce cours a pour objectifs de: fournir à des participants internationaux des occasions de cerner et d'analyser les principaux concepts, stratégies et principes de la foresterie communautaire afin de leur permettre d'approfondir leur compréhension de ce qu'est cette foresterie communautaire; partager les expériences, les connaissances et les compétences en la matière au sein d'un groupe diversifié de participants internationaux; et explorer tout particulièrement l'évolution des questions générationnelles dans le contexte népalais, en établissant des liens avec les enseignements tirés d'expériences et de développements constatés dans les pays des différents participants.

Adresse: Peter Stephen, RECOFTC, Bangkok, Thaïlande; Tél 66-2-940 5700 Ext. 1234; contact@recoftc.org; or Netra Timsina, ForestAction, Kathmandu, Népal; Tél 977-1-555 0631; npt@forestaction.wlink.com.np

Sauf indication contraire, ces cours sont dispensés en anglais. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

▶ 19-21 avril 2006. **International Conference on the Roles of Forests in Rural Development and Environmental Sustainability.** Beijing, Chine. **Adresse:** Symposium Secretariat, Ms Guan Xiuling ou Ms Feng Caiyun, The Summer Palace, Beijing 100091, Chine; Tél 86-10-6288 9819 ou 6288 9367; Fax 86-10-6288 9817; csf_org@forestry.ac.cn

▶ 19-21 avril 2006. **1st International Symposium on Mangroves as Fish Habitat.** Miami, Floride, Etats Unis. **Adresse:** Symposium Organizers (NOAA); Tél 1-305-361 4255; Fax 1-305-361 4562; mangrovesasfishhabitat@noaa.gov; www.rsmas.miami.edu/conference/mangrove-fish-habitat/

▶ 26-27 avril 2006. **International Tropical Forest Investment Forum: Issues and Opportunities for Investment in Natural Tropical Forests.** Cancún, Mexique. **Adresse:** Mr Paul Vantomme, Secrétariat OIBT; Fax 81-45-223 1111; vantomme@itto.or.jp ou Ms Alicia Judith Gomez Anaya ou Mr Ramon Carrillo Arellano, CONAFOR; Tél 52-33-3777 7047; Fax 52-33-3777 7028; agomez@conafor.gob.mx et rcarrillo@conafor.gob.mx ou Michael Jenkins, Forest Trends; mjenkins@forest-trends.org

▶ 1-12 mai 2006. **14ème Session de la Commission du développement durable de l'ONU.** New York, Etats Unis. **Adresse:** UN Division du développement durable; Tél 1-212-963 2803; Fax 1-212-963 4260; dtd@un.org; www.un.org/esa/sustdev/index.html

▶ 29 mai-2 juin 2006. **40ème Session du Conseil international des bois**

tropicaux et Sessions associées des Comités. Mérida, Mexique. **Adresse:** Information Officer (Mr Collins Ahadome), Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 5 juin 2006. **Journée mondiale de l'environnement: Déserts et désertification.** **Adresse:** Elisabeth Guilbaud-Cox, PNUF; Tél 254-20-62 3401/62 3128; Fax 254-20-62 3692/62 3927; elizabeth.guilbaud-cox@unep.org; www.unep.org/wed/2005/english/About_WED_2005/

▶ 19-20 juin 2006. **Scoping Dialogue on Forests and Poverty Reduction.** Afrique du Sud. **Adresse:** The Forest Dialogue, New Haven, Etats Unis; Tél 1-203-432 5966; info@theforestdialogue.org; www.theforestdialogue.org

▶ 26-30 juin 2006. **24ème Session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes.** Saint Domingue, République dominicaine. **Adresse:** Carlos Marx R. Carneiro; carlos.carneiro@fao.org; www.fao.org/forestry/site/31107/en

▶ 3-8 juillet 2006. **16ème Session du Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES).** Lima, Pérou. **Adresse:** Secrétariat CITES; Tél 41-22-917 8139; Fax 41-22-797 3417; cites@unep.ch; www.cites.org/eng/news/calendar.shtml

▶ 7-13 juillet 2006. **22ème Session du Comité pour les animaux de la CITES.** Lima, Pérou. **Adresse:** Secrétariat CITES; Tél 41-22-917 8139; Fax 41-22-797 3417;

cites@unep.ch; www.cites.org/eng/news/calendar.shtml

▶ 9-14 juillet 2006. **Catchments to Coast International Conference.** Cairns, Australie. **Adresse:** Sally Brown, Conference coordinator; Tél 61-7-3201 2808; Fax 61-7-3201 2809; sally.brown@uq.net.au; www.catchments.org.au/

▶ 26-29 septembre 2006. **Patterns and Processes in Forest Landscapes: Consequences of Human Management.** Université de Bari, Italie. **Adresse:** Prof Giovanni Sanesi, Dip Scienze delle Produzioni Vegetali, Faculty of Agricultural Science, Program in Forestry and Environmental Science, Università di Bari, Via Amendola 165/A, Bari, Italie 70126; Tél 39-80-544 3023; Fax 39-80-544 2976; www.greenlab.uniba.it/events/iufro2006

▶ 26-30 septembre 2006. **X Congreso Latinoamericano de Estudiantes de Ciencias Forestales.** Université de Pinar del Rio, Cuba. **Adresse:** Ing. Suriel Cruz Torres, Marti Final 1270, Pinar del Rio, Cuba; suriel@af.upr.edu.cu; Tél 53-82-77 9661; Fax 53-82-77 9353

▶ 1-4 octobre 2006. **International Workshop on Climate Change: Opportunities and Challenges for Forest Mitigation Projects in Sub-Saharan Tropical Africa.** Busua, Ghana. **Adresse:** Mr Emmanuel Ze Meka, OIBT, Directeur adjoint pour le reboisement et la gestion forestière; zemeka@itto.or.jp; www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=223&id=1136

▶ 2-6 octobre 2006. **International Conference on Managing Forests for Poverty Reduction:**

Capturing Opportunities in Forest Harvesting and Wood Processing for the Benefit of the Poor. Ho Chi Minh City, Viet Nam. Parrainée par l'OIBT et autres organismes. **Adresse:** Thomas Enters, Bureau régional de la FAO, Bangkok, Thaïlande; Thomas.Enters@fao.org

▶ 4-7 octobre 2006. **Ecosystem Goods and Services from Planted Forests.** Bilbao, Espagne. **Adresse:** joachim.schmerbeck@waldbau.uni-freiburg.de; www.waldbau.uni-freiburg.de/bilbao.html

▶ 30-31 octobre 2006. **6th Dialogue on Forest Certification.** Washington, DC, Etats Unis. **Adresse:** The Forest Dialogue, New Haven, Etats Unis; Tél 1-203-432 5966; info@theforestdialogue.org; www.theforestdialogue.org

▶ 7-10 novembre 2006. **2nd Congreso para la Prevención y Combate de Incendios Forestales y Pastizales en el MERCOSUR.** Malargüe, Argentine. **Adresse:** Diligencia Viajes SA, Av Pte Roque Sáenz Peña 616, piso 8, Of 812, CP 1036, Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentine; Tél 54-11-4342 9331/2057; Fax 54-11-4342 9546; viajesd@infovia.com.ar

▶ 6-11 novembre 2006. **41ème Session du Conseil international des bois tropicaux et Sessions associées des Comités.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Fonctionnaire de l'information (Mr Collins Ahadome), Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 6-17 novembre 2006. **12ème Conférence des Parties à la Convention-**

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et 2ème Session des Parties au Protocole de Kyoto. Nairobi, Kenya. **Adresse:** Secrétariat CCNUCC; Tél 49-228-815 1000; Fax 49-228-815 1999; Secretariat@unfccc.int; www.unfccc.int

▶ 13-17 novembre 2005. **3ème Congrès international sur l'écologie et la gestion du feu.** San Diego, Etats-Unis. **Adresse:** Detlef Decker, Washington State University; Tél 1-509-335 2811; ddecker@wsu.edu; <http://emmps.wsu.edu>

▶ 6-22 avril 2007. **2ème Colloque international sur la restauration écologique.** Santa Clara, Cuba. **Adresse:** Grecia Montalvo ou Alberto Torres; sisre@ccb.vcl.cu

▶ 16-27 avril 2007. **7ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** New York, Etats Unis. **Adresse:** Secrétariat FNUF; Tél 1-212-963 3160; Fax 1-917-367 3186; unff@un.org; www.un.org/esa/forests

▶ 3-15 juin 2007. **14ème Session de la Conférence des Parties à la CITES.** Pays-Bas. **Adresse:** Secrétariat CITES; Tél 41-22-917 8139; Fax 41-22-797 3417; cites@unep.ch; www.cites.org/eng/news/calendar.shtml

▶ 1 novembre 2007. **8ème Session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification (COP-8).** Espagne. **Adresse:** UNCCD Secrétariat; Tél 49-228-815 2800; Fax 49-228-815 2898; Secretariat@unccd.int; www.unccd.int

homme très réputé au Japon et à l'étranger, de même qu'un grand ami et mentor de M. Kotari. Ils se rencontrèrent pour discuter de la politique internationale du Japon sur les forêts et, en 1974, poussèrent à la création de l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA), la principale agence japonaise s'occupant des questions de développement outre-mer. La tâche de créer et de diriger une section de la JICA sur l'agriculture et la foresterie fut offerte à M. Kotari. Celui-ci voulait cependant garder sa liberté de parole et refusa cette offre, bien qu'il soit plus tard devenu conseiller (à titre gracieux) auprès de cette organisation afin de chercher à accroître l'aide du Japon au développement outre-mer.

Pendant ce temps, les pays de la Communauté européenne commençaient à éprouver des inquiétudes au sujet de l'exploitation forestière en Afrique, surtout par des entreprises appartenant à des Européens. Une masse critique d'arguments commençait à s'accumuler en faveur d'une plus grande coopération internationale pour le commerce des bois tropicaux. A la quatrième session de la Conférence de l'ONU sur le commerce et les produits de base, tenue à Nairobi en 1976, un accord fut conclu sur un Programme intégré pour les produits de base. Il stipulait que les accords sur 18 produits spécifiés, y compris les bois tropicaux, seraient négociés ou renégociés en vue surtout d'éviter des fluctuations de prix excessives et de stabiliser les cours des matières à des niveaux rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs. Des accords sur certains de ces produits, par exemple le jute et le sucre, furent signés promptement, mais un accord sur les bois tropicaux s'avéra beaucoup plus problématique.

"Le bois tropical était un type de produit exceptionnel," dit M. Kotari. A la différence de la plupart des autres, le bois tropical était loin de présenter un caractère d'uniformité quant à la qualité, sa distribution ou son utilisation finale — sa diversité était pratiquement infinie. En outre, et peut-être surtout, les bois tropicaux provenaient en grande partie des forêts naturelles et il était devenu de plus en plus difficile de passer outre aux problèmes liés à la durabilité de la base de ressource. A l'échelle mondiale, le déboisement et la dégradation des forêts tropicales commençaient à soulever des préoccupations de toutes parts.

"On ne pouvait traiter le bois indépendamment de sa source, la forêt," fait observer M. Kotari, "mais c'était un concept nouveau pour un accord sur les produits; inévitablement, les négociations d'un accord risquaient d'être très longues."

C'est effectivement ce qui s'est produit. Il a fallu dix ans pour qu'un accord entre en vigueur (en 1986). Même alors, il a fallu l'effort concerté d'un certain nombre de visionnaires indépendants, comme M. Kotari, Alf Leslie, Terence Hpay et Duncan Poore, pour y arriver.

Quels en ont été les effets?

"En 1985, la FAO décida de mettre en place un dispositif appelé le Plan d'action forestier tropical (PAFT)," dit M. Kotari. "Tout le monde pensait que c'était une bonne idée, mais il s'agissait simplement d'élaborer des plans qui devaient ensuite être mis en oeuvre. En 1992, le PAFT fut transformé en programmes d'action forestiers nationaux qui devaient être mis en oeuvre par les gouvernements avec le soutien de la communauté

internationale. Non seulement l'OIBT recommande des mesures d'action, mais elle aide concrètement les pays à les mettre en oeuvre, pour le moins à une échelle pilote. C'est là que réside l'importance de l'OIBT."

"Encore que même cette aide ne suffise pas", ajoute M. Kotari.

"L'écart entre les pays en développement et les pays développés ne se resserre pas," dit-il. "Il est donc très important que la coopération entre les pays s'intensifie, et non pas qu'elle diminue. Un peu d'abnégation de la part des pays développés est nécessaire. Si un pays insiste pour 'maintenir le statu quo', ou pour 'devenir encore plus riche aux dépens des autres', cet écart ne se rétrécira pas, il se creusera. Et ce n'est pas bon pour la planète. Par conséquent, un relèvement des contributions financières des pays développés pour permettre l'exécution de projets menés par les pays est une des priorités de l'OIBT."

M. Kotari a influé sur les négociations de chacun des trois AIBT entérinés jusqu'ici (1983, 1994 et 2006). C'est le seul qui ait participé en qualité de délégué au cours de chacune des trois négociations. Selon Manoel Sobral, le Directeur exécutif actuel de l'OIBT, M. Kotari a joué un rôle d'importance vitale.

Un peu d'abnégation de la part des pays développés est nécessaire.

"M. Kotari a été, pour moi et mon prédécesseur, Dr Freezailah, un ami personnel et conseiller", dit-il. "Sa vision stratégique nous a été extrêmement utile. En particulier, au cours des négociations de l'Accord, il a réussi admirablement à trouver la voie vers un consensus et les moyens pour y parvenir."

Le consensus sous-tend non seulement l'accord, mais également le fonctionnement même de l'Organisation. "C'est la clef du futur succès", dit M. Kotari.

"J'ai été plutôt surpris par la véhémence des débats durant la dernière série de négociations," dit-il. "Néanmoins, à en juger par toutes les réunions internationales auxquelles j'ai assisté, l'atmosphère qui règne dans celles de l'OIBT est la plus conviviale. Tous les membres peuvent exprimer leurs opinions sur un pied d'égalité. Plus que toute autre chose, peut-être, cette bonne volonté doit être entretenue et cultivée si l'OIBT veut consolider ses réalisations."

Ce 'Point de vue' a été rédigé par Alastair Sarre à la suite d'une entrevue avec Katsuhiko Kotari en mars 2006.

La genèse de l'OIBT

LA GUERRE A DE CURIEUX EFFETS sur les gens. Dans le cas de Katsuhiko Kotari, un des fondateurs de l'OIBT, elle a éveillé en lui pour toujours un intérêt pour la foresterie tropicale.

Diplômé en 1941, la carrière de forestier de M. Kotari resta en suspens durant la seconde guerre mondiale lorsque le Japon combattait les Alliés. Il fut embarqué vers Rabaul en Nouvelle-Guinée et assigné à un poste de défense anti-aérienne sur l'île de Nouvelle-Bretagne. Il ne le savait pas à l'époque, mais il y avait dans le camp ennemi du Pacifique Sud un Australien nommé Alf Leslie, autre fondateur de l'OIBT.

On ne pouvait traiter le bois indépendamment de sa source, la forêt, ... mais c'était un concept nouveau pour un accord sur les produits; inévitablement, les négociations d'un accord risquaient d'être très longues.

"Nous nous sommes probablement tiré l'un sur l'autre," dit M. Kotari. Heureusement pour l'OIBT, ils se sont manqués, et se sont plus tard liés d'amitié.

A la fin des hostilités, M. Kotari est retourné au Japon armé de livres sur les arbres de Nouvelle-Guinée et un profond intérêt pour leur gestion, lequel devait plus tard trouver son expression dans un traité international. Voici comment M. Kotari relate les circonstances qui ont abouti au premier Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) en 1983, et ses vues sur l'évolution de l'OIBT alors qu'elle entre dans sa 20^{ème} année.

L'évolution de l'économie des bois

Après la guerre, M. Kotari a travaillé à l'Agence forestière du Japon jusqu'en 1958, lorsqu'il a quitté cette agence. Il s'y occupait principalement des forêts nationales, mais son attention s'est progressivement tournée davantage vers l'arène mondiale. L'économie du Japon était florissante. Les importations de grumes, d'Asie du Sud-Est, des Etats-Unis et de Russie, se multipliaient dans des proportions extraordinaires. C'était une époque de changements rapides dans le secteur forestier international. Pourtant la plupart des forestiers japonais restaient focalisés sur les forêts nationales, et peu d'entre eux étaient au courant des questions internationales.

M. Kotari se rendit alors fréquemment dans les pays européens, en Afrique de l'Est et de l'Ouest, en Russie, ainsi

que dans diverses régions asiatiques, pour y étudier leurs forêts et leurs secteurs du bois. Certains de ces pays étaient en passe d'atteindre à leur indépendance des puissances coloniales, et M. Kotari s'intéressa à la façon dont ces changements se répercuteraient sur le commerce du bois. Il visita également le Brésil, conscient de l'importance que prendraient à l'avenir les fournitures de bois amazoniens.

Plus il étudiait la situation outre-mer, plus il s'inquiétait de la politique de nombreux pays développés, en particulier celle du Japon, à l'égard du commerce des bois tropicaux et de ses conséquences pour les pays en développement. Il se rendit compte que le nouveau mode industriel d'exploitation forestière causait d'énormes préjudices aux forêts tropicales et au tissu social de ces pays, sans véritablement bénéficier à leurs économies, et savait également que la demande japonaise ne diminuerait pas dans un proche avenir. Il fallait faire quelque chose.

En 1973, une réunion fut organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (qui devint plus tard la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique—CESAP), qui devait déterminer l'élaboration future de la politique internationale sur les forêts.

"Lors de cette réunion, le problème des exportations/importations de grumes fut débattu," dit M. Kotari. "La réunion fut pénible, parce que de nombreux pays étaient contre le Japon et sa politique d'importation de grumes des pays producteurs. Nous achetions essentiellement sous forme de grumes pour les convertir au Japon à d'autres produits comme les contreplaqués. C'est ainsi que le Japon récoltait la plupart des bénéfices et des avantages économiques, tandis que les pays producteurs détruisaient leurs forêts."

"A cette réunion", dit M. Kotari, "furent discutés plusieurs des éléments qui devaient devenir les tenants et les aboutissants des travaux de l'OIBT, par exemple les recherches sur les produits-bois, le transfert de technologie, le développement de l'industrie forestière, l'amélioration de la gestion des forêts, le renforcement des capacités et la transparence du marché."

Une année auparavant, en 1972, le Club de Rome avait publié son rapport, intitulé *Halte à la croissance*, qui prévoyait que le monde commencerait à manquer de ressources à mesure que sa population et sa consommation augmentaient. Saburo Okita était membre du Club de Rome. C'était un

